

Rapport n°1 :**Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 6 février 2020**

Rapporteur(s)	Luc JOHANN, Administrateur provisoire d'UBFC
Service – personnel référent	Sophie ZECCHINI, Affaires générales – Référente des cadres
Séance du Conseil d'administration	12 mars 2020

Pour délibération	<input checked="" type="checkbox"/>
Pour échange/débat, orientations, avis	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input type="checkbox"/>
Autre	<input type="checkbox"/>

Ordre du jour

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 12 décembre 2019.....	4
3. Polytechnicum :	4
3.a – Bilan Ingénieur.e Manager Tour Novembre 2019	4
3.b - Demande de financement portée par UBFC dans le cadre de l'Ingénieur.e Manager Tour	9
2. Frais de gestion des contrats de recherche et PIA portés par UBFC	10
4. Financement d'une bourse de stage de recherche internationale dans le cadre de la Plateforme nationale sur la fin de vie	12
5. Dépôt d'une demande de cofinancement Région BFC pour le projet « LINCS » (Nuit des chercheurs 2020)	12
6. Validation du règlement de l'AAP du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique BFC et des modalités de versement des subventions attribuées	13
7. Création d'un comité d'Ethique de la Recherche UBFC et budget 2020	14
8. EUR EIPHI et ISITE-BFC : projets AAP Région Excellence	24
8bis. Dépôt de projets ISITE-BFC à l'AAP Région I-SITE 2020	26
10. Bourses de mobilité ERASMUS.	27
11. Entrepreneuriat :	34
11.a – Prix spécial « étudiante » - Concours initiative au féminin.....	34
11.b - AAP Région Attractive Bourgogne Franche-Comté 2020 pour le PEPITE-BFC	35
12. DECA-BFC : convention attributive de subvention	38

(La séance est ouverte à 14 h 11 sous la présidence de M. Luc JOHANN,
Administrateur provisoire de la COMUE UBFC)

- : - : - : - : - : - : -

M. Johann. - Bonjour à tous. Dans la mesure du possible, on va essayer de ne pas être trop longs parce qu'il y a des personnes qui partent à 16 heures et on est archi-juste pour le quorum. Vu qu'on ne précise par les règles du quorum, il faut absolument que j'aie le quorum.

Dans l'ordre du jour, je ferai passer le Polytechnicum en premier pour libérer le vice-président.

Là, je vous fais passer le courrier de la Ministre et du Secrétaire général à l'investissement. C'est le courrier que l'on attendait depuis le mois de décembre, qui nous dit, si vous regardez le quatrième paragraphe, que le financement du projet I-Site est maintenu jusqu'à la fin de la période probatoire. Je vous l'avais dit oralement, mais j'attendais le courrier. Vous avez donc ici le contenu du courrier qui est assez court, qui rappelle qu'on a répondu en partie à ce qui nous était demandé depuis novembre 2018 sur l'ultimatum qu'avaient donné la Ministre et le SGPI.

Là-dessus, nous avons fait un premier plan d'action en mars. On a répondu au plan d'action fin août. On a fait un congrès en septembre avec tout cela et, depuis, j'attendais une réponse. On n'a pas été convoqué pour cela, c'est-à-dire que la réponse a été faite sans qu'on ait eu besoin d'aller justifier plus que cela.

Il s'agit tout de même d'un an de travail pour arriver à cela, c'est-à-dire que la Ministre et le SGPI nous laissent aller jusqu'au jury. Ce qui n'était tout de même pas évident puisque c'était tout l'enjeu du travail de l'an dernier sur les plans d'action respectifs, c'était de nous laisser aller jusqu'au jury international.

Ce qui veut dire que là, le site (c'est-à-dire le porteur du projet, la délégation que décidera UBFC et l'ensemble des partenaires) ira défendre sa chance devant le jury international, ce qui est le cas de tous les sites concernés en 2020. Maintenant, on est donc traité comme tout le monde. Avant, il y avait le couperet, à savoir : « ou vous ne répondez pas à notre demande et on vous arrête avant, ou on vous laisse continuer ». La partie « on vous laisse continuer » est donc acquise. On a le courrier, c'est clair et net. Avec, cependant, une précision qui, à mon avis, était évidente, je pensais même que ce serait un peu plus long, qui rappelle qu'on nous laisse continuer, ce qui ne veut pas dire que le jury va nous laisser... C'est évident. Personne, en France, ne sait ce que le jury décidera. Aucun site, aujourd'hui, n'est capable de dire s'il va ou non être retenu définitivement par le jury international. Mais nous n'en étions pas là ; on en était à ce qu'on nous laisse notre chance pour y aller.

Maintenant, le jury international a un certain nombre de références et le courrier rappelle tout de même certaines exigences. Je pense qu'il fait le tri sur les choses auxquelles nous avons répondu et il insiste sur certains points en disant : « attention, on vous laisse aller, mais cela ne veut pas dire que c'est gagné ». Mais on se doutait du message. On sait bien qu'il ne faut pas y aller la fleur au fusil, qu'il y aura peut-être encore un peu de boulot à faire cette année pour arriver à convaincre le jury. Dans tous les cas, ce qu'on voulait, c'est qu'on nous laisse aller jusqu'au bout.

Ce travail a donc été fait et je ne peux que remercier l'ensemble de la communauté parce que s'il n'y avait pas eu une mobilisation générale, l'affaire était pliée. *Grosso modo*, tout le monde s'est uni pour y arriver. Et quand je dis « tout le monde », c'est la communauté, les chefs d'établissement, les conseils, c'est-à-dire que tout le monde a un peu joué serré sur cette affaire. Je pense qu'il y a encore un peu de travail et ce que je dis, c'est que personne ne peut présager de ce que dira le jury. C'est pour cela que le



ministère prend des précautions en nous écrivant, en disant qu'il nous laisse aller mais que cela ne veut pas dire qu'on est sûr de passer. Mais je pense que le ministère ne peut pas l'écrire. Personne n'est à la place du jury, on ne sait absolument pas ce que le jury pense.

Après, on aurait pu nous arrêter. À Nantes, ils ont arrêté. Il y a eu un vote d'un conseil d'administration à l'Ecole Centrale de Nantes, dans la même configuration que nous, et le SGPI et la Ministre ont arrêté le financement. Ils leur ont dit qu'ils les laissaient continuer l'an prochain pour représenter un dossier mais que, pour cette année, ils arrêtaient le financement.

Tout cela pour vous dire que ce n'est pas complètement trivial. Le fait qu'on nous laisse continuer veut dire qu'il y a une dynamique qui nous permet de dire qu'on peut y arriver. S'il y avait un *clash* majeur, on nous aurait arrêtés, c'est clair. Ils l'ont fait à Nantes.

J'ai bon espoir - parce que je suis aussi le site de Nantes - que Nantes représente un dossier et s'en sort. Je pense que la qualité du dossier nantais devrait le lui permettre, mais c'est pour vous dire que la menace qui était d'arrêter le financement était une vraie menace, ce n'était pas juste « on nous fait croire que », ils l'ont fait.

Dans tous les cas, cela veut dire que le travail qui a été fait ici a été fait et c'est important. Et je pense surtout qu'il ne faut rien lâcher. Je dis cela alors que, dans trois mois, je serai parti, donc suite aux élections. Je le suivrai tout de même de loin puisque je serai au ministère. Je suivrai l'affaire, mais cela veut dire qu'il ne faut pas lâcher d'un iota les efforts jusqu'à l'automne. Il y a encore un certain nombre de choses qu'il faudra peut-être encore consolider, il y a des choses en cours comme la réforme des statuts à faire absolument.

Pour avoir eu au téléphone les membres de l'ANR qui m'ont interrogé sur ce qu'il en était de la COMUE expérimentale, j'aime autant vous dire qu'à l'automne, je ne pourrai pas dire qu'on fera la COMUE expérimentale. Il faudra qu'elle soit faite ou qu'elle soit très engagée, avec ce qu'il faut mettre dedans. Mais on ne pourra plus me faire le discours que j'ai entendu ici en me disant que c'est une manœuvre électorale.

C'est un conseil gratuit que je donne. J'en profite un peu parce que j'ai deux ou trois fois pour le dire, pas plus. La COMUE expérimentale, avec des éléments forts de gouvernance, etc., il faudra que ce dossier soit fait. Ce sera un acte fort, qui sera considéré comme tel par le jury. Il faudra mettre des choses dedans, réaffirmer un certain nombre de principes. On avait fait un contrat d'objectifs et de moyens avec les établissements, tout cela devra être dedans. Entre-temps, on est en train de travailler sur la convention avec le CNRS. Il y a donc encore beaucoup d'éléments qui vont venir étoffer tout cela.

Il y a donc du boulot et il ne faut surtout pas relâcher. Parfois, j'entends un peu de pessimisme. Cela me laisse rêveur puisque le fait qu'on nous laisse passer est tout de même une chance. J'espère donc que tout le monde y va haut les cœurs, parce que derrière, les 6 mois qui arrivent seront largement aussi intenses que l'année que l'on vient de passer.

Il faut donc toujours garder cette solidarité ; il faut garder cette union sacrée des uns et des autres et ceci quelles que soient les périodes électorales. C'est vrai pour les élections, c'est vrai pour les collectivités. C'est la condition nécessaire et pas suffisante, sachant que, derrière, il nous faudra probablement, à mon sens, gravir encore un ou deux échelons, encore à discuter.

Je me donne encore un peu de temps pour discuter avec l'ANR et avec le SGPI pour voir un peu ce qu'ils nous recommandent parce que maintenant que les courriers sont passés, etc., j'ai envie de voir quelles sont les recommandations par rapport à ce qui existe, ce qu'on est capable de faire aujourd'hui et qu'on n'a pas fait, qui ne soient pas des choses énormes, des choses qu'on ne soit pas capables de surmonter.

Là, il y a encore un petit travail à faire là-dessus. Moi, je ne pourrais pas encore vous écrire noir sur blanc exactement ce qu'il faut faire, mais je veux encore travailler dessus. J'y travaillerai avec les chefs d'établissement et je travaillerai encore avec la ou le président d'UBFC qui arrivera pour justement arriver à voir quelle est la marche à franchir.

Pour l'instant, le bilan, c'est que le site va défendre ses chances et qu'après une année tout de même pas aussi facile que cela, beaucoup de projets ont été menés à bien, ça continue à vivre. Sur le PIA, on continue à répondre et la vie suit son cours. On travaille aussi sur UBFC, sur l'organisation et là, il y a aussi du travail à faire.

Vous avez le courrier, il est daté du 29. Je l'ai eu vendredi ou samedi. Les chefs d'établissement viennent de l'avoir. Je viens de l'envoyer au consortium. Sinon, les membres du CA sont les premiers à l'avoir, à part les chefs d'établissement.

Mme Cuche.- Vous parlez d'organisation. Un audit organisationnel avait été demandé, il a été fait en décembre. Est-ce que le conseil d'administration en aura un retour ?

M. Johann.- Pour l'instant, je vais déjà faire un retour à UBFC, aux agents eux-mêmes. Après, je verrai si les agents veulent... Ce sera le responsable de l'audit qui viendra pour les agents et, après, je verrai. Il ne pourra peut-être pas venir au CA, je ferai donc un retour moi-même. Mais je vais attendre car il doit me faire une version *light* pour distribuer. Je ne l'ai pas, sinon je vous l'aurais donnée.

Je vous ferai le retour moi-même, mais je vais déjà faire le retour aux agents.

Je ferai en effet un retour au CA. Je donne tout au CA ; vous voyez que je viens de vous donner le courrier que je viens d'avoir. S'il y a un document de l'audit à vous donner, je vous le donnerai. Je ne l'ai pas encore. Je lui ai demandé un document pour le distribuer. Puis on en discutera. On fera cela pour l'ensemble des agents d'UBFC. Il y aura donc forcément un retour de l'audit. Cela fait aussi partie de l'organisation d'une université cible, de la manière dont on y arrive et qu'il faudra montrer au jury international. Le jury nous interroge sur la gouvernance, l'organisation, etc., il y a donc un certain nombre de choses auxquelles nous devons répondre. L'organisation de l'université cible fait partie des choses auxquelles il faut répondre. Vous ne pouvez pas tromper le jury. Je les connais tous, ce sont des spécialistes, des cadors de l'organisation. Vous ne les aurez pas sur des artéfacts. Je les connais ; je les ai déjà tous vus.

Pour nous, c'est un enjeu majeur, on fera donc bien sûr un retour. Je fais au fur et à mesure que j'ai. Je ne peux pas faire plus rapide.

Sur le reste, les élections sont en cours. Je pense que je serai parti fin avril. D'ici là, je vais continuer à travailler avec les chefs d'établissement, avec le SGPI et l'ANR pour essayer surtout de défricher et voir ce qu'il faut faire pour préparer le jury international. Ce n'est plus un plan d'action, c'est passer à coup sûr. Pour moi, l'objectif, c'est qu'il faut passer. Et nous sommes comme tous les autres sites, c'est-à-dire que tout le monde est en train de se poser cette question. Il y en a qui sont fusionnés et qui se posent des questions parce qu'ils vont devoir aussi défendre le morceau devant le jury. Ils ne sont pas plus sereins que cela.

Nous, nous avons la question de la gouvernance, de l'université cible. Nous, nous avons une question particulière qui est que notre modèle n'existe pas, c'est donc comment on va réussir à convaincre le jury que notre université existe. C'est cela, notre enjeu. Pour le reste, il y a énormément de choses où on a coché les bonnes cases. Après, il y a à montrer qu'on est une université et ça, ce sera un enjeu. Mais il y a plein de marqueurs qui sont très bons. Ce n'est peut-être pas encore suffisant. Je vais donc encore essayer de travailler pour qu'on arrive à voir, y compris voir avec l'ANR et le SGPI, ce qu'on est capables ou non de demander encore aux chefs d'établissement comme marche ou non à franchir, etc. Il y a donc encore tout ce travail à faire. Ce n'est pas fini, c'est pour cela que je tiens à dire que c'est une étape intermédiaire et que, maintenant, on a encore du boulot derrière et qu'il ne faut pas qu'on relâche, qu'il faut que l'on soit solidaire. Parce qu'il m'arrive, au quotidien, de gérer des affaires avec des points de vue de personnes, etc.

On a été solidaires pendant un an, il faut être solidaire et arriver solide devant le jury et ça passera, sachant qu'il y a tout de même de beaux succès. Quand je regarde le bilan, il y a beaucoup de succès sur le site. Cela peut donc passer, mais il y a du travail.

Je ne sais pas si vous avez d'autres questions ?

Je vous tiendrai au courant au fur et à mesure si j'ai des nouveautés.

Je vous propose de passer aux points à l'ordre du jour.

1. Approbation du verbatim du Conseil d'administration du 12 décembre 2019

M. Johann.- Est-ce que vous avez des remarques sur le verbatim ? Pas de remarque.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité)

Il est approuvé.

Avant de parler des frais de gestion, pour libérer le vice-président, nous allons passer au point 3 sur le Polytechnicum.

3. Polytechnicum

3.a – Bilan Ingénieur.e Manager Tour novembre 2019

M. Johann.- Monsieur le Moyne, vous avez la parole.

M. le Moyne.- Merci Monsieur l'administrateur.

Mesdames et Messieurs les administrateurs d'UBFC, je vous remercie de me permettre de présenter le projet de l'Ingénieur.e Manager Tour. Cela fait à peu près un an que j'étais venu vous le présenter. Ce bus a eu lieu entre-temps.

Je vous rappelle le contexte : il a comme vocation de faire comprendre aux lycéens et - dans une moindre mesure - aux collégiens de notre région qu'il y a des établissements qui proposent des diplômes d'ingénieur et de manager en région et que ce sont des diplômes de bonne qualité.

La nécessité de cette opération résulte de la fuite des cerveaux, en quelque sorte, de la forte migration des bacheliers qui souhaitent intégrer une école d'ingénieurs ou une école de management vers d'autres zones géographiques sur le territoire national, Paris, Clermont ou Lyon. Il est donc nécessaire de les informer des possibilités qui se situent près de chez eux.

Il y a évidemment le public particulier qui s'autocensure, souvent pour des raisons d'ordre économique, que l'on peut aussi rassurer sur le fait que, près de chez eux, il y a des solutions qui n'engagent pas des frais de vie exorbitants ou des frais de scolarité prohibitifs.

Voilà pour le contexte de cette opération.

Elle avait eu lieu par le passé. Elle a pu reprendre en 2019, à l'automne 2019. Vous avez les chiffres en synthèse : 31 villes parcourues, 32 lycées visités et surtout plus de 3 000 lycéens contactés et informés sur les possibilités qu'offre la région en termes d'écoles d'ingénieurs et de management.

Je vous rappelle que cette opération est financée par le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté principalement, par les agglomérations de Dijon et de



Besançon que je tiens absolument à remercier pour ce soutien financier qui permet vraiment d'augmenter le nombre d'étudiants qui candidatent dans les écoles. Le nombre d'étudiants qui candidatent et réussissent dans nos écoles, c'est aussi le nombre d'ingénieurs et de managers qui restent en région dans les PME de nos territoires, donc qui participent à la vie économique. Il est beaucoup plus facile de maintenir un ingénieur à Magny-Cours, dans la Nièvre, ou à Lons-le-Saunier quand il a fait ses études sur place que quand on doit l'importer de Paris. Cette opération y participe. Il faudra attendre quelques années pour voir pleinement les indicateurs de cette opération, mais l'objectif est bien là.

Je remercie particulièrement aussi le rectorat de Besançon et bien entendu celui de Dijon qui nous ont ouvert les portes des lycées, qui ont facilité les contacts avec les proviseurs pour que cette opération ait lieu. Et bien entendu les proviseurs qui ont joué le jeu, qui ont ouvert leurs portes au bus. Certains ne l'ont pas fait, avec des raisons tout à fait légitimes de calendrier, etc. Cette opération a donc vocation à être étendue. On pourra en discuter plus tard. Mais elle est déjà d'une ampleur tout à fait louable.

Dans le contexte de notre COMUE, c'est aussi une opération particulièrement emblématique qui a commencé sous la houlette de Madame Thomas, avec qui nous avons pu passer les marchés. Je la remercie pour son implication. Sans elle, le bus n'aurait pas pu avoir lieu. Et bien entendu avec l'arrivée de Madame Silvant, notre animatrice du Polytechnicum. Elle a pris ses fonctions au mois de septembre et vous voyez que le bus a visité les premiers lycées à peine un mois plus tard. Je tiens donc à louer publiquement son efficacité et mon immense satisfaction de voir quelqu'un qui a su mettre en place une opération aussi complexe en si peu de temps, avec un consensus des opérateurs qui ont été contractualisés pour l'opération, des rectorats et des établissements, sur l'efficacité de son action.

Le bilan est donc plutôt positif. Il est un peu tôt encore pour avoir des indicateurs chiffrés. Les retours qualitatifs que nous avons de l'opération sont extrêmement bons. Les proviseurs, les conseillers d'orientation, les professeurs qui se sont rendus sur le bus ont été extrêmement positifs sur la nature de l'opération. Le retour que nous avons eu à chaud des lycées est lui-aussi extrêmement bon.

Les points négatifs. Certaines villes auraient peut-être mérité davantage de lycées visités. L'accès d'un bus pose problème dans certains endroits, comme à Auxerre par exemple. Le bus a eu du mal à entrer dans le lycée, il était trop gros. Le calendrier n'est pas forcément idoine, en concurrence avec d'autres manifestations, des portes ouvertes, des journées d'entreprises, des choses comme cela. Il peut donc avoir une envergure territoriale plus importante.

La configuration du financement de l'opération date de 2017. Il a été configuré avec les écoles qui étaient autour de la table à ce moment-là. On a pu intégrer les écoles privées qui s'installaient dans l'agglomération dijonnaise un peu à la dernière minute, mais leur présence a été possible dans le bus à la demande de l'agglomération de Dijon. Maintenant, on rentre dans une phase de réflexion pour la prochaine itération qui fait l'objet également d'un point à l'ordre du jour pour configurer aussi largement que possible et que pertinent la nouvelle itération de ce bus.

Le budget a été correctement exécuté. Il n'y a pas de dépassement, pas de surprise. Il n'y a pas de point particulier là-dessus.

Afin de ne pas prendre trop de votre temps, je m'arrêterai volontiers là. Si vous avez des questions, n'hésitez pas.

M. Johann.- Merci. Est-ce que vous avez des questions ?

M. Tatibouët.- Ce tour de bus n'avait pas encore eu lieu auparavant ? C'était la première année ?

M. le Moyne.- Oui et non. Le bus a déjà circulé deux ou trois fois par le passé. Il s'est arrêté en 2014 et, depuis, il n'y avait pas eu d'itération de cette opération.

M. Tatibouët.- D'accord. Ce que j'aurais voulu savoir également, c'est combien il y a d'élèves de la région dans les écoles d'ingénieurs. J'aimerais bien avoir le chiffre car cela me tarade depuis un certain nombre d'années, parce qu'on nous dit toujours que les écoles d'ingénieurs, c'est super bien, etc. Mais en fait, elles recrutent sur concours et le concours est national. Donc est-ce que ce sont vraiment les élèves de la région qui sont dans les écoles ? Est-ce un pourcentage significatif ?

Une autre question qui va de pair. Parmi ceux qui sortent des écoles, combien restent dans la région aussitôt après leur diplôme ou au retour d'une expérience professionnelle ?

M. le Moyne.- Je peux donner quelques éléments chiffrés suite à votre question. C'est assez variable. Dans une école comme l'UTBM, par exemple, le taux de recrutement exogène est de l'ordre de 80 %. Il n'y a donc que 20 % d'étudiants de la région. Dans une école comme celle que je dirige, à Nevers, le recrutement exogène est de 96 %. Je n'ai que 4 à 6 % d'étudiants de la région.

Voilà pour les éléments chiffrés.

À l'ESIREM, c'est un peu plus que cela, c'est autour de 30 % d'étudiants de la région. Il est évident que la démographie autour de l'école fait beaucoup. Quand on a un bassin de population comme à Dijon ou à Besançon, cela change beaucoup les choses par rapport à Belfort ou Nevers, mais on est dans cet ordre de grandeur. Ce ne sont donc pas majoritairement des étudiants de la région qui viennent dans les écoles.

A contrario, dans le potentiel de candidats aux écoles, la région exporte des bons bacheliers ex-bac S. Beaucoup partent dans d'autres régions.

Il faut attendre les chiffres, donc le retour de l'opération, mais sur un concours comme le Geipi Polytech, concours à un niveau bac d'entrée dans les écoles, sur lequel recrutent AgroSup, l'ESIREM, l'ISAT, lorsque le bus avait eu lieu, on avait réussi à doubler le nombre de candidats régionaux. On espère donc au moins faire aussi bien pour cette itération.

Enfin, à votre dernière question « combien restent ? », tous ceux qui ont un emploi. C'est assez clair. Le nombre de diplômés de nos écoles qui restent en région est à peu près aussi fort que le nombre d'emplois qui leur sont proposés. Quand ils partent, c'est parce qu'ils ont trouvé un travail à Paris ou ailleurs mais pas sur place. Il faut voir aussi que notre territoire, note écosystème économique propose un certain nombre de postes d'ingénieur ou de manager qui sont principalement fournis par - lorsque c'est possible - des diplômés de nos écoles. C'est donc un fait que ceux qui font nos écoles restent en région, à condition évidemment qu'on leur propose un poste.

Je ne sais pas si cela répond à votre question.

M. Johann.- Ma question est générale. Pour avoir fait plusieurs sites et être sur plusieurs sites - puisque je suis encore en Lorraine -, nous avons besoin d'ingénieurs formés. Pour moi, toute action qui vise à former des ingénieurs est une bonne chose. Parce que ce n'est pas forcément des vases communicants, ce n'est pas parce qu'on va à l'école qu'on continue.

Cela nous fait donc de la publicité. Cela peut aussi convaincre des jeunes filles. On en manque parfois dans certains métiers. J'imagine donc qu'un Tour peut convaincre un public féminin d'aller faire des écoles pour lesquelles elles se seraient peut-être autocensurées.

On peut donc avoir plein de bonnes raisons de le faire, c'est mon avis. Ce n'est pas aussi mathématique que cela, mais avec du bon sens et d'une manière générale, on sent que cela ne peut pas être très mauvais. De toute façon, on en a besoin.

Il n'y a pas longtemps, je travaillais sur un dossier de création d'une école en Lorraine, ce qu'on n'aura pas réussi à faire, mais on voit qu'on a toujours besoin d'en faire, qu'il y a toujours des besoins. De temps en temps, l'environnement socio-économique absorbe et, de temps en temps, on forme pour les autres, mais cela ne me gêne pas. Pour moi, former pour la France qui en a besoin, c'est bien. Si on les garde, c'est mieux. Je ne pense pas que cela contribue à les faire partir, mais en former parce qu'on en a besoin est une mission de service public tout à fait honorable. J'ai donc tendance à dire que c'est plutôt une bonne chose. Et là, je réponds à mon niveau parce que je suis confronté à la même question sur d'autres sites.

M. le Moynes.- Il y a un élément de réponse très fort qu'on entend assez souvent et que je vous invite à vérifier, c'est que les chefs d'entreprise, en particulier de PME ou de TPE de nos territoires, disent très clairement que lorsqu'ils embauchent un diplômé qui a fait ses études en région, ils arrivent à le garder, c'est un salarié bien plus fidèle que lorsqu'il y a une importation d'une métropole plus grande ou du territoire lyonnais ou parisien. C'est un message très répandu.

M. Johann.- Il s'agit aussi d'aller chercher un public qui ne viendrait pas. On parlait de Lons, etc. Notre préoccupation – je parle devant le représentant de la Région – est vraiment d'irriguer toute la région. Une opération qui va sur le terrain, qui va expliquer les choses dans des territoires pas aussi irrigués qu'ici, c'est bon. Ce sont les écoles, mais cela pourrait aussi être d'autres choses. Dans notre notion du territoire, aller irriguer le territoire et informer, pour moi, c'est un travail de fond qu'il faut mener.

M. Tatibouët.- Ce n'était pas une demande de justification. C'était juste une demande d'information.

M. Johann.- Oui, mais c'est important, parce que ce sont des demandes qui arrivent et qui sont légitimes.

M. de la Brosse.- Je voulais dire un mot qui va vraiment dans ce sens. Je pense que toutes ces actions qui vont amener les jeunes à ne pas se censurer et à progresser vers des études supérieures sont bonnes. J'ai été en contact, récemment, avec une association qui s'appelle « Des territoires aux grandes écoles » qui fait *grosso modo* ce travail, c'est-à-dire d'aller dans les collèges, d'aller dans les lycées pour motiver les jeunes et qu'ils se disent que c'est possible. Ce sont généralement des actions qui sont opérées dans les classes par les étudiants qui viennent dire qu'ils sont la preuve que c'est possible.

J'ai des cas précis. J'ai un cas qui concerne le Pays Basque, cela n'a donc pas grand-chose à voir, mais c'est quelqu'un qui est premier de sa classe pendant tout son parcours secondaire, qui est dans un environnement familial qui n'a aucune idée de la structuration des études supérieures, à qui le conseiller d'orientation dit que les prépas, c'est compliqué, qu'il ne va pas y arriver. Il passe tout de même au-delà de cela et il est pris en prépa Henri 4. Il choisit Henri 4 parce qu'il y a un internat. Il sait donc que cela ne va pas lui coûter trop cher puisque sa famille ne pourra pas assumer l'aspect financier. Il est pris à HEC. Il s'aperçoit qu'il a pris une voie commerciale et que ce n'est pas ce qui l'intéresse, il voudrait une voie d'ingénieur. De HEC, il fait une translation vers l'X puisqu'il y a les Ponts. Il est donc diplômé d'HEC et de l'X et il est actuellement à Berkeley et je pense que c'est un chercheur de très haut niveau. Il aurait tout de même été dommage qu'il devienne prof de surf à Biarritz, ce qui est par ailleurs une profession tout à fait louable.

Il y a donc des associations qui existent, comme cela. C'est une association qui est animée par un certain Lucas MAITROT qui travaille en Côte d'Or. J'imagine que sur les autres territoires de notre région, il y a aussi des associations équivalentes qui font ce



travail. J'ai été assez frappé de voir que la structuration des études supérieures n'allait pas de soi dans toutes les familles.

M. Johann.- Pour avoir été recteur dans le Limousin dans le Nord, je peux vous dire qu'on labourait le terrain parce que là, pour le coup, il y avait une autocensure incroyable des familles.

Mais il me semble qu'ici, à Besançon, vous étiez sur les parcours d'excellence, vous étiez donc très intégrés. Parce que quand j'étais recteur, on avait des parcours d'excellence. On avait développé cela avec Pierre Mathiot sur le Nord et on irriguait tout le territoire pour justement attirer des jeunes. Parfois, un jeune qui est à 10 kilomètres arrête. Il y a des territoires où c'est comme ça. Et je pense qu'il y en a peut-être chez nous aussi.

Il y a donc un travail de fond à mener pour arriver justement à tirer les jeunes qui en sont capables. Tout le monde n'a pas le potentiel pour aller à Henri 4, mais on a des gens qui ont du potentiel et qui se censurent, c'est clair. C'est une réalité que j'ai vécue dans toutes mes fonctions et c'est tout de même un gâchis immense.

M. Schauss.- J'ai deux petites réactions. Que les étudiants, qu'ils soient de l'université ou des écoles d'ingénieurs, viennent d'autres régions, cela ne me choque pas, cela traduit aussi une certaine attractivité, un certain rayonnement de nos établissements.

En revanche, qu'ils partent après leurs études est plus inquiétant. Il faut qu'il y ait des allées et venues. Mais j'ai bien retenu que lorsqu'il y avait des emplois sur place, les diplômés avaient tendance à rester. C'est ce qui est intéressant. Que l'on forme des gens de l'extérieur et qu'il reste chez nous est très bien. Après, que cela profite aux jeunes de la région, c'est encore mieux. Mais je n'oppose pas les deux questions.

M. le Moyne.- L'idée est vraiment que ceux qui partent faute d'information ne partent plus. Il est évident que si quelqu'un souhaite faire Polytechnique, on ne va pas essayer de l'en empêcher, mais s'il part avec l'idée qu'il ne peut rien faire d'autre que de partir pour faire une école, ce qui arrive encore malheureusement très souvent, c'est là où le bus peut être pertinent.

M. de la Brosse.- Ou ne pas faire d'école du tout.

M. Lamard.- Juste un petit mot pour dire qu'il y a également les Cordées de la réussite au niveau du rectorat. Cela marche très bien, avec une véritable interpénétration enseignement supérieur / lycées.

Je voudrais rajouter une petite chose, non pas sur le bilan mais plutôt sur la prospective, sur le devenir. Je sais qu'un FabLab mobile est en cours d'élaboration. Je regardais l'aménagement du bus, c'est finalement assez statique. Et je crois que si vous aviez un FabLab mobile qui accompagne ce bus, sachant qu'un ingénieur a besoin de toucher, de voir des démonstrateurs, etc., cela amplifierait la pratique et cela permettrait de démultiplier un peu l'effet attractif. C'est peut-être quelque chose qu'il faudrait étudier.

M. le Moyne.- Merci pour cette suggestion, parce qu'effectivement, une des difficultés pour susciter les vocations, c'est de les matérialiser. On a des jeunes étudiants qui transmettent un message qui est celui du témoignage, quelque chose de l'ordre de la Cordée, mais ils sont un peu dépourvus, avec leur bus, ils ont des plaquettes, etc. Ce serait donc très intéressant et on a eu cette réflexion. L'idée du FabLab est excellente, il s'agit de matérialiser ce que fait un ingénieur, un manager et faire non seulement rêver, mais aussi informer plus correctement.

M. Johann.- C'est ce qu'on fait parfois pour les sciences, avec des expériences mobiles, on va sur les sites. Ce sont des choses qui arrivent et qui marchent bien pour les sciences.

Mme Guey.- On avait un très gros programme sur la semaine de l'industrie. On a même été lauréat d'un PIA sur « Tous industrie ». Je pense donc qu'il est intéressant de créer des vocations, comme vous le signalez, pour pourvoir les postes qui sont libres dans les entreprises parce qu'on est tout de même une région très industrielle. Il y a beaucoup de demandes au niveau des entreprises et, souvent, on entend que ça ne matche pas, qu'ils ne trouvent pas les personnes. Et comme vous l'avez dit, quand on fait ses études à un endroit, on connaît l'endroit, on sait s'il plaît et on est tenté de venir en Bourgogne-Franche-Comté.

On a essayé de faire venir la mer, mais on a du mal !

M. Johann.- Vous avez d'autres atouts. Il me semble que la Bourgogne-Franche-Comté a beaucoup d'atouts.

Mme Guey.- On est peut-être trop modeste sur les atouts que nous avons.

M. Johann.- On a un beau film sur le site. Vous l'avez vu ?

Mme Guey.- Oui.

M. Johann.- Je trouve qu'il est assez attractif.
C'était une information. Nous passons au point suivant.

3.b - Demande de financement portée par UBFC dans le cadre de l'Ingénieur.e Manager Tour

M. le Moyne.- L'idée est de réitérer cette opération. Il y a un point délicat - pour être tout à fait transparent avec vous - concernant les demandes d'association à l'opération des écoles qui ne sont pas, aujourd'hui, membres de la COMUE ou associées, mais qui souhaiteraient bénéficier des financements des agglomérations ou de la Région pour ce type d'opération. Quelle synergie bâtit-on avec ces écoles ? Il faut qu'on discute avec elles et qu'on puisse ensuite vous présenter un *modus operandi* avec ces établissements. Je ne pense pas que l'on soit, collectivement, dans une posture de rejet ou de scission entre établissements privés et publics, l'essentiel étant que les étudiants y trouvent les études qui leur correspondent et que notre territoire trouve les diplômés dont il a besoin.

Ceci dit, il y a des problèmes de statut, de valeur, etc., qu'il faut harmoniser.

La prochaine itération du bus devra se faire avec cette discussion, cette coordination.

Il y a d'autres formations qui peuvent être bénéficiaires d'une telle opération, les cursus master d'ingénierie, peut-être certains départements d'IUT. Il faut construire, avec nos collègues, la meilleure configuration de cette information.

Si on va tout "vendre", on perd en pertinence. Le calendrier ne le permettrait pas. La formation des personnes devra être suffisamment pointue pour que leur message soit efficace. On se dit aujourd'hui qu'il faut élargir le message de la portée de la tournée, mais en la configurant pour qu'elle soit toujours aussi efficace et en accompagnant d'autres manifestations. Merci pour l'idée du FabLab. Peut-être aussi avec des démonstrations de simulations, des prototypes, des choses comme cela. C'est là l'enjeu de la prochaine itération que l'on soumet aujourd'hui à votre vote pour vous présenter les financements à l'appel à projets régional et puis solliciter les collectivités par la suite.

M. Johann.- C'est ce que vous avez sur votre rapport.

La délibération : « Il est demandé au Conseil d'administration d'approuver le dépôt par UBFC des demandes de financement auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté et des autres collectivités et partenaires pour l'Ingénieur.e Manager Tour 2021. »

Mme Guey.- Je ne prends pas part au vote sur tous les dossiers qui sont déposés à la Région. Je ne vote pas contre, je ne prends pas part au vote, c'est différent ! (*Rires*)
Je rappelle que l'attribution de financement par la Région passe par les commissions permanentes ou les assemblées plénières.

M. Johann.- Je m'en doute !

Mme Guey.- Je rappelle le processus de financement des projets par la Région.

M. Johann.- Mais nous, il est normal qu'on les passe ici.

Mme Guey.- C'est obligatoire. C'est une pièce qui est obligatoire dans le dossier de demande.

M. Johann.- Est-ce que vous avez d'autres questions sur cet Ingénieur.e Manager Tour ? Il n'y en a pas d'autres.

Qui est contre la délibération ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

C'est approuvé, merci.

M. le Moyne.- Merci à vous.

Je vous quitte car on a certains sujets électoraux de l'autre côté de Dole dont on va s'occuper.

M. Johann.- Merci pour votre présence.

Je vous propose de reprendre l'ordre du jour. J'ai juste oublié de dire, au départ, que le point 9 sur les droits d'inscription différenciés était reporté, ceci parce que nous avons encore besoin d'éléments pour traiter le sujet. Il n'est pas annulé mais reporté.

2. Frais de gestion des contrats de recherche et PIA portés par UBFC

Mme Bourhis.- Bonjour à toutes et à tous. Ce rapport a pour objet de proposer le dispositif en matière de prélèvement de frais de gestion sur les financements reçus au titre des projets de recherche à UBFC. Il va annuler et remplacer la délibération qui avait été votée en CA du 16 décembre 2016, il y a donc un petit peu de temps déjà. Cette dernière était incomplète parce que c'étaient les débuts d'UBFC.

D'ores et déjà, une petite précision. Ce point est un oubli, il faudra donc le rajouter et corriger dans la délibération. Il faut donc noter que la délibération présente annule la délibération précédente.

Cette délibération fixe par type de projet l'assiette de calcul, le taux de prélèvement, la répartition entre UBFC et ses établissements membres, ainsi que les modalités de reversement.

Je veux juste ajouter que jusqu'à aujourd'hui, UBFC n'a pas encore reversé de frais de gestion à ses établissements. On s'était engagé, au moment du vote du budget initial 2020, à le faire en 2020.

Si vous le voulez bien, on va lister par type de projet le dispositif qui vous est proposé.

Sur les ANR génériques, le forfait, l'assiette comprend les dépenses éligibles du projet. Le pourcentage de prélèvement proposé est de 8 %, avec une répartition de 2/8^{ème} pour UBFC, 6/8^{ème} pour les établissements. Les frais de gestion seront reversés au dénouement du projet après la déclaration d'éligibilité de l'ensemble des dépenses par l'ANR.

Sur les PIA, le forfait, l'assiette, reste le même : 8 % des dépenses éligibles. Avec une répartition légèrement différente : 3/8^{ème} pour UBFC, 5/8^{ème} pour les établissements. Là, le dispositif de reversement proposé est un reversement annuel après que les remontées des dépenses annuelles aient été effectuées auprès de l'ANR ou d'autres financeurs si c'est d'autres financeurs pour les PIA.

Pour les projets H2020, deux dispositifs un peu différents selon si c'est un projet Marie Curie ou hors Marie Curie. Pour les projets hors Marie Curie, on propose 12 % du montant total de la subvention communautaire reçue, avec une répartition de 2,5 % pour UBFC, 9,5 % pour les établissements et versement des éventuels reliquats pour les tierces parties en fin de projet.

Pour les projets Marie Curie, l'assiette des frais de gestion est basée sur la catégorie « Management and Indirect Cost » à hauteur de 4 % de cette somme, 2/8^{ème} pour UBFC, 6/8^{ème} pour les établissements membres et, là aussi, un versement des frais de gestions après le *reporting* financier final.

Pour les projets FEDER, l'assiette retenue est de 15 % des dépenses directes de personnel qui sont embauchés pour la conduite du projet, avec une répartition de 3/8^{ème} et de 5/8^{ème} pour les établissements membres et un versement également à la fin du projet.

Enfin, pour les autres financements ponctuels que l'on doit aussi prévoir ici, dans un souci d'harmonisation, on propose aussi un taux de 8 % des dépenses éligibles et une répartition - comme pour les ANR génériques - de 2/8^{ème} et de 6/8^{ème} et un reversement en fin de projet.

La délibération proposée aux administrateurs est la suivante : « Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur :

- la répartition des frais de gestion UBFC/établissement pour chaque type de projet porté par UBFC ;
- le principe de pouvoir prélever sur les 8 % de frais de gestion relatifs aux PIA, lorsqu'ils sont dévolus en totalité à UBFC, une partie des crédits pour financer des actions complémentaires à la dotation ANR éligible, sur accord préalable d'UBFC ;
- la date d'application de cette décision et de son éventuelle rétroactivité. »

Comme UBFC n'a pas encore versé de frais de gestion et qu'on arrive en première année de dénouement des projets, certains projets ANR arrivent à leur terme en 2020, il conviendra de verser les frais de gestion à partir de cette année.

M. Johann.- Ces frais de gestion ont donné lieu à pas mal de discussions. Cela a été vu et revu en conseil des membres et validé hier. La question se pose et cela a tout de même bien tourné. Mais on l'a fait et je ne pourrai pas l'oublier !

Est-ce que vous avez des questions ? Sachant que c'est assez technique pour moi.

M. Thomas.- J'ai juste une question sur l'ordre de grandeur des montants.

Mme Bourhis.- Au BI 2020, on a estimé les frais de gestion acquis à UBFC à environ un million d'euros. On est en train de rédiger le compte financier 2019, toutes les données ne sont donc pas du tout consolidées, le montant des frais de gestion définitivement acquis à UBFC sera d'environ 350 000 €. Après, la part qui sera reversée aux établissements sera présentée au moment du compte financier.

M. Johann.- Pas d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres interventions, je vous propose de passer à l'approbation de la délibération. Je ne la relis pas puisque Madame Bourhis l'a lue entièrement. Vous l'avez sur le rapport avec les trois points.

Sur cette délibération, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est approuvé, merci.

4. Financement d'une bourse de stage de recherche internationale dans le cadre de la Plateforme nationale sur la fin de vie

Mme Laou-Huen.- Bonjour à toutes et à tous.

Il s'agit d'une action proposée par la plateforme nationale sur la fin de vie, plateforme portée par UBFC puisque c'est le ministère de la Recherche, de l'Enseignement supérieur et de l'Innovation qui a missionné UBFC pour le portage et l'animation. Cette plateforme est portée par Régis Aubry, professeur de médecine palliative.

En vue de concrétiser des relations internationales, puisque la plateforme Fin de vie est une plateforme très active et très dynamique sur les relations internationales, notamment avec la Suisse, avec le Québec, avec Londres, mais aussi avec l'unique association européenne sur les soins palliatifs, elle souhaiterait concrétiser une collaboration avec le réseau québécois en soins palliatifs et fin de vie. Ce réseau est un groupement de 200 chercheurs environ, administrateurs, personnels de recherche qui proviennent des universités québécoises.

Du côté de la plateforme nationale Fin de vie, pour vous donner un ordre de grandeur, c'est une plateforme qui rassemble environ 300 chercheurs en France, pour moitié provenant des disciplines SHS et l'autre moitié des sciences médicales. Ensemble, ils souhaitent mettre en œuvre un dispositif de mobilité internationale. Dans ce cadre-là, la plateforme souhaiterait apporter une aide à une ou un doctorant français, rattaché à un laboratoire de recherche français, avec une bourse de 3 500 €. Cette dotation sera faite dans le cadre d'un concours qui sera mis en œuvre le mois prochain, avec une attribution pour un début de stage pour la rentrée 2020.

M. Johann.- Sur les financements, il n'y a pas de souci.

Mme Laou-Huen.- Le financement était prévu dans le BI 2020 d'UBFC.

Si l'action est concluante, c'est une action qui sera reconductible.

M. Johann.- Est-ce que vous avez des questions sur ce point particulier ? S'il n'y a pas de question, je passe à l'approbation.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est approuvé, merci.

Le point suivant.

5. Dépôt d'une demande de cofinancement Région BFC pour le projet « LINCS » (Nuit des chercheurs 2020)

Mme Laou-Huen.- Le point suivant concerne l'événement « La nuit des chercheurs ». Comme vous le savez, UBFC est coordinatrice d'un projet H2020 qui s'appelait « Stories » mais qui correspond en fait à La nuit des chercheurs. C'était un

H2020 obtenu en 2018. Cette année, les missions culturelles et scientifiques de l'uB et de l'UFC ont souhaité redéposer un projet au H2020 de 2020. En complément, les missions culturelles souhaiteraient solliciter de nouveau le Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre de son appel à projets au fil de l'eau « CSTI » (culture scientifique technique et industrielle).

À ce titre, on souhaiterait solliciter la Région pour une subvention à hauteur de 26 000 € qui correspond au montant qui a déjà été demandé et obtenu les deux dernières années.

Je profite de ce rapport pour remercier à nouveau le Conseil régional pour son soutien à cet événement d'ampleur nationale et même européenne.

En annexe, vous avez la description du projet. Ce qui est attendu, c'est environ 6 000 visiteurs à cet événement et puis l'implication d'environ 600 chercheurs sur la région.

M. Johann.- La Région ne prendra pas part au vote.

Mme Guey.- Exactement ! Je n'ai même plus besoin de prendre la parole !
(Rires).

M. Johann.- Je fais tous, les questions et les réponses ! C'est plus simple.

Je pense que tout le monde connaît, c'est un événement majeur.

Y a-t-il des questions ? Pas de question, pas d'interrogation particulière.

La délibération : « Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver le dépôt par UBFC d'un dossier de demande de subvention (26k€) auprès du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté en réponse à son appel à projet au fil de l'eau « Culture Scientifique Technique et Industrielle (CSTI) ».

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est approuvé, merci.

6. Validation du règlement de l'AAP du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique BFC et des modalités de versement des subventions attribuées

Mme Laou-Huen.- Ensuite, il s'agit du Pôle fédératif de recherche et de formation en santé publique Bourgogne-Franche-Comté. Ce pôle fédératif est également hébergé par UBFC. Il a pour but de favoriser les rapprochements entre les équipes académiques, mais également les collaborations et les transferts de connaissance entre les chercheurs et les décideurs ou les acteurs de santé publique.

C'est un pôle qui fonctionne en partie à travers des appels à projets annuels. Ce pôle a l'intention d'en lancer un deuxième ce printemps, avec une enveloppe de 80 000 €.

Dans le but d'alléger les procédures administratives et financières et d'être beaucoup plus réactif dans la mise en œuvre de ces procédures, il est proposé une modalité simplificatrice, c'est vraiment l'objet. Pour toutes les sommes inférieures à 23 000 € qui seraient attribuées à des projets lauréats dans le cadre de cet appel à projets, il est proposé que cette subvention soit accordée par le biais d'un arrêté signé par le président d'UBFC. Pour les montants supérieurs à 23 000 €, ce sera une convention de reversement qui sera établie entre le bénéficiaire et UBFC, comme c'était fait habituellement.

M. Johann.- Est-ce qu'il y a des questions sur ce point ?

M. Thomas.- J'avoue que j'ai besoin d'éclaircissements. Je n'ai pas bien compris le principe et pourquoi, là, il faut une autorisation particulière. Pourquoi pas de manière générale ? Et pourquoi est-ce plus simple que de garder le fonctionnement habituel ?

C'est juste pour comprendre.

Mme Laou-Huen.- Quand on voit le temps qu'on y passe... Il y a déjà les passages au conseil d'administration qui sont tout à fait légitimes et obligatoires. Ce n'est pas ce qu'on remet en question. C'est le temps que l'on passe à établir les conventions, à assurer le circuit de signatures, à informer les établissements bénéficiaires, de plus sur des montants qui ne sont pas énormes puisque c'est un appel à projets de 80 000 €. Il nous semblerait donc beaucoup plus simple et plus fluide de procéder par des arrêtés.

M. Johann.- C'est vrai que d'une manière générale, lorsqu'on peut simplifier...

Mme Laou-Huen.- Je n'ai aucune idée du coût de traitement d'une convention, mais sur un projet de 2 000 €, par exemple, il y a deux personnes qui vont travailler dessus pour faire la convention, l'établir, la faire signer. C'est donc très lourd et pas du tout réactif.

Je pense que cela nous coûte plus cher de passer du temps à faire ces procédures plutôt que de passer par des arrêtés. Mais c'est en fait une réflexion à avoir sur l'ensemble des projets portés par UBFC.

M. Thomas.- C'était bien ma question.

Mme Laou-Huen.- On est d'accord. Mais pour l'instant, étant donné que chaque projet UBFC a ses propres spécificités et que les projets en question - notamment les PIA qui sont encore jeunes puisque c'est 2018-2019, les appels à projets pour le NCU datent de l'année dernière, l'EUR également - sont concentrés sur la mise en place de leur propre procédure, simplifier, assurer de bonnes relations avec les établissements membres qui vont être aussi en partie gestionnaires des crédits alloués, cela peut être l'objectif de 2020, la feuille de route de 2020, pour l'ensemble des services qui sont concernés par ces projets, que ce soit au niveau RH, au niveau finances, au niveau administratif et au niveau juridique. Parce qu'on a prévu d'homogénéiser au maximum les procédures. Jusqu'à maintenant, c'était beaucoup trop prématuré au vu des spécificités et de la maturité de chaque projet, avec des conditions d'éligibilité différentes, avec des typologies de projet différentes. Mais l'échange des bonnes pratiques est en train de se faire dans les services.

M. Johann.- Pas d'autres questions ? Pas d'autres interventions ?

Je vous propose de passer à la délibération : « Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur les modalités du règlement de l'AAP du Pôle et le principe de versement des subventions par arrêté du Président d'UBFC pour les montants inférieurs à 23 000 euros. »

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

C'est approuvé.

7. Création d'un comité d'Ethique de la Recherche UBFC et budget 2020

M. Paris.- Bonjour à toutes et à tous.

M. Johann.- C'est un point qu'on a passé au CAC.

M. Paris. - Oui, la semaine dernière. Vous passez après le conseil académique qui a justement validé le projet de comité éthique pour la recherche.

Pour être bref, on a aggloméré les travaux réalisés par différents groupes de travail dans les établissements sur la création d'un comité d'éthique pour la recherche. Concrètement, il y a un besoin qui a été formulé depuis quelque temps déjà et même précédemment, à la création de l'établissement sur les besoins d'un comité d'éthique.

Un comité d'éthique pour la recherche est un comité qui se réunit pour rendre des avis consultatifs dans tous les domaines disciplinaires. Il n'y a pas de cloisonnement dans telle ou telle matière. Il va rendre un avis consultatif d'un point de vue éthique sur le projet qui va lui être soumis.

C'est une demande qui a été formulée par les porteurs et vous sont présentés les fruits de ce travail, à savoir un règlement intérieur, un règlement de fonctionnement, une charte, un projet de formulaire de dépôt.

Sachez que ce qui vous est présenté aujourd'hui doit être accepté comme étant une modalité de fonctionnement de départ du comité d'éthique pour la recherche, parce que s'il y a un besoin, il y a une granularité nécessaire à trouver aujourd'hui dans le temps. Par exemple, pour des questions dans le règlement intérieur, des questions de réunion de quorum qui vont tendre vers une vraie volonté de collégialité la plus large possible, puisque les conditions de quorum sont assez difficiles à réunir. Il y a une volonté de réunion périodique avec une périodicité mensuelle. Là, on voit bien qu'il y a une évolution sans doute nécessaire, sachant que les autres comités d'éthique pour la recherche créés dans d'autres établissements ne se réunissent pas forcément à cette périodicité.

Là, c'est vraiment pour avancer le projet et pouvoir l'évaluer au fil de l'eau pour l'améliorer et le faire correspondre à l'échelle du site.

Ce projet est accompagné d'une enveloppe budgétaire.

Mme Laou-Huen. - Afin de pouvoir fonctionner, les collègues qui ont mis en place ce projet de comité d'éthique de la recherche nous ont fait part de leurs besoins en termes de budget pour tout ce qui concerne les dépenses de fonctionnement et les dépenses de personnel.

Pour les dépenses de fonctionnement, ils auraient besoin d'un budget pour rémunérer les expertises qui seront faites dans le cadre de ce comité. À ce jour, ils estiment qu'il y aura environ 30 projets évalués dans l'année. Ce sont des demandes de fonctionnement pour les frais de déplacement, pour la tenue des réunions de travail, l'organisation de journées de réflexion éthique qui sont vraiment des journées d'animation.

D'autre part, ils ont exprimé le besoin de pouvoir disposer d'un 0,5 ETP de type secrétaire ou gestionnaire administratif ou financier pour le fonctionnement du comité. Plus les primes et décharges pour les membres du bureau, donc le président, le vice-président et le ou la secrétaire.

Pour rappel, dans le BI 2020 d'UBFC, on avait prévu une enveloppe de 2 000 €. Cela peut paraître très faible comme enveloppe, mais à l'époque, ce projet de comité était encore au stade de la réflexion et juste par sécurité, on avait tout de même provisionné cette somme.

Le budget qui est proposé est un budget qui a été exprimé par des animateurs du comité en janvier 2020, c'est donc tout récent.

Du côté d'UBFC, avec Véronique Bourhis, nous proposons non pas de prendre en charge la totalité du budget mais simplement une partie, c'est-à-dire les 2 000 € qui étaient déjà prévus au BI 2020, plus 8 000 € que l'on pourrait proposer au budget rectificatif 2020 et 4 000 € de charges de personnel qui correspondent à la prime et aux décharges des membres du bureau de ce comité. Ce qui fait que l'apport d'UBFC proposé serait de 14 000 €.

Pour le reste, c'est-à-dire notamment pour la partie RH, la partie ETP secrétaire, UBFC n'est pas en mesure de pouvoir prendre en charge cette dépense. Les VP se sont

rapprochés de l'animateur pour lui demander si les établissements ne pourraient pas contribuer au financement de ce poste-là. À ce jour, je n'ai pas de réponse sur ce poste.

On souhaiterait donc avoir votre avis sur cette proposition de contribution financière d'UBFC au fonctionnement de ce comité d'éthique de la recherche qui souhaiterait démarrer au plus vite, pour ne pas dire demain. Ils sont assez pressés de pouvoir lancer ce comité car cela répond à un vrai besoin de la communauté.

On vous laisse apprécier cette demande.

M. Johann.- Un comité d'éthique, c'est de plus en plus important. La demande est venue assez naturellement puisqu'il y a des questions auxquelles il faut pouvoir répondre. Après, sur le fonctionnement, on va probablement apprendre en marchant.

Mme Attuel-Mendes.- J'ai une question, parce que finalement, vous avez pris les 2 000 € qui étaient au budget initial et on arrive à 32 000 €, ce qui fait un gros écart sur la prévision initiale et la prise en charge, même si ce n'est que finalement 15 000 € et quelques sur la charge des établissements. C'est donc compliqué à faire porter rapidement.

Mais j'ai d'autres questions sur le détail de ce budget, sur l'estimation de la rémunération des expertises. Les animateurs évoquent 30 projets à évoluer, qu'est-ce qu'on entend par là ? Ce sont les projets qui vont se présenter mensuellement sur une année glissante ? Admettons qu'il y ait 30 projets sur l'année 2020. Dans 3 600 € qui sont demandés, c'est la rémunération des experts, des membres du comité ou est-ce autre chose ?

J'ai une autre question. Quand on lit l'annexe de la charte de fonctionnement, page 1, il est expliqué qu'un séminaire va être organisé : « *Le CER organisera un séminaire annuel ouvert à l'ensemble des laboratoires, établissements membres...* ». Est-ce que cela correspond aux deux jours de réflexion ou est-ce autre chose qui ne serait pas encore budgété ?

Si c'est un séminaire annuel, pour moi, ce n'est pas deux jours de réflexion.

Comme le disait Emmanuel sur le nombre de personnes prévu dans ce comité d'éthique, avec des contraintes de représentation équilibrée, des hommes, des femmes, des établissements, des régions, cela me paraît extrêmement difficile à mettre en place, même si c'est une très bonne idée au départ. Sur la faisabilité pratique, je m'interroge, même si c'est très pertinent.

Une dernière question sur le caractère obligatoire, non-obligatoire. Quand est-ce que les établissements doivent présenter leur projet devant ce comité d'éthique ? Dans la formulation, cela donne le sentiment que c'est systématique. C'est-à-dire que la saisine du CER UBFC doit se faire avant le démarrage d'une étude. Si cela veut dire que tout projet qui porte sur de l'humain doit systématiquement être présenté devant le comité d'éthique, ce n'est pas 30 projets que vous allez avoir, c'est bien plus que cela et là, c'est l'hémorragie budgétaire.

M. Johann.- Non, je pense qu'on n'est pas systématiquement saisi.

Mme Attuel-Mendes.- J'espère !

M. Johann.- Mais si on est saisi, il faut le faire.

M. Paris.- C'est sur demande du porteur.

Mme Attuel-Mendes.- Mais concrètement, est-ce qu'il faut inciter tous les porteurs ?

La façon dont c'est rédigé, avec un présent de l'indicatif, donne le sentiment que c'est une obligation. Et tout porteur de projet qui voudra être *clean* par rapport à sa tutelle,

par rapport à tout ce qu'il faut, sera incité à le faire. Le problème, c'est que si vous avez 200 projets qui arrivent, ce ne sera pas tenable pour les experts qui auront plein d'autres choses à faire.

M. Johann.- Je pense qu'il y a des projets où le porteur doit sentir que c'est sensible. C'est donc à sa demande et tout ne peut pas y être. C'est impossible, on n'y arriverait pas. Il y a des cas particuliers. On imagine bien les cas où on peut avoir des problèmes d'éthique.

Que dit le juriste ?

M. Paris.- Sachant que le comité d'éthique se place lui-même déjà en concurrence potentielle avec d'autres comités d'éthique, par exemple celui du CNRS qui est un peu le modèle de l'absolu en la matière. Sur tout ce qui touche à la personne humaine, le comité d'éthique a vraiment un avis consultatif. Il ne faut pas confondre son rôle avec celui sur les questions du comité de protection des personnes qui, lui, va avoir un avis contraignant et qui doit être obligatoirement saisi.

Là, on a cherché à faire ressortir le fait que – sachant que la formulation peut être changée – la saisine doit vraiment avoir lieu avant le démarrage du projet. C'est plutôt ce qu'on voulait faire ressortir. Par contre, les conditions de saisine sont cumulatives et sont exposées dans les missions du comité d'éthique. Et dans ces conditions, il n'y a pas de caractère obligatoire. Par contre, il est vrai que l'évaluation va être un problème. Je pense qu'elle est encore tenable sur cette année, mais elle est forcément évolutive, vraisemblablement vers le plus, au cours des prochaines années.

M. Johann.- Il y aura une réarticulation avec les autres puisque toutes les universités ont un peu des instances qu'il faut articuler. On a eu ce débat au CAC, mais c'était moins détaillé, on n'a pas vu le budget au CAC.

Il y a des choses qui existent déjà, il faut donc articuler tout cela, faire travailler et voire.

Et le modèle, c'est le CNRS, c'est ça ?

M. Paris.- Oui.

M. Johann.- Au CNRS, cela fonctionne déjà.

M. Thomas.- C'est une question que je voulais poser, c'est-à-dire quels sont les autres comités d'éthique qui existent déjà ? J'imagine qu'il y en a dans les universités membres.

M. Johann.- Il y a des référents. Je n'ai pas vu le comité, mais on en a déjà parlé, ce sont des référents.

M. Thomas.- C'est une bonne nouvelle !

J'imagine que l'INSERM a le sien. Les hôpitaux non, puisque c'est de la recherche.

Vous avez évoqué une compétition possible, il n'est pas question d'imaginer une compétition. Je ne vois pas pourquoi. Ou alors, certains comités seraient plus laxistes que d'autres et attireraient plus... mais ce n'est peut-être pas ce que vous avez voulu dire.

M. Paris.- Non. En tout cas, il y aura une concurrence de nos compétences entre comité si on imagine qu'une personne a la double affiliation... ou tout du moins, dans une UMR, quelqu'un qui va se trouver dans un labo CNRS plus établissement peut se poser la question de savoir s'il saisit celui du CNRS ou celui de l'établissement.

Pour le moment, nous prenons le pari que la personne ne va pas s'amuser à remplir deux fois les dossiers. C'est déjà assez complexe pour suivre une procédure.

M. Johann.- C'est tout de même une demande des acteurs de terrain.

M. Thomas.- C'est évident, bien sûr.

M. Johann.- Cela relève donc des personnes de terrain et c'est une demande.

M. Thomas.- Bien sûr. Est-ce que le fonctionnement est régi par un règlement ou un cadrage national ? Est-ce que deux comités d'éthique rendraient le même avis sur une même question ?

C'est évidemment comme un tribunal... Mais comme je ne connais pas le fonctionnement, j'aimerais être rassuré sur le fait que le nôtre, celui d'UBFC, sera un bon comité d'éthique.

M. Johann.- Par principe, on est meilleur que les autres ! (*Rires*)
Tu prends l'exemple des tribunaux, c'est pareil.

M. Thomas.- C'est donc de cette nature-là, il est souverain.

M. Johann.- On pourra dire que le comité d'éthique d'UBFC a dit que. Et les personnes pourront toujours se reposer là-dessus. On fait confiance ou pas et ce sera à l'usage du temps. Il sera sollicité s'il est crédible. La nature fera son œuvre. Là-dessus, je fais confiance.

Si on le saisit – et c'est comme cela que j'ai pris le dossier -, c'est qu'on en a besoin. On se pose une question. Ou la question est satisfaisante ou elle ne l'est pas. Au bout de deux ou trois fois, si on dit que c'est du pipeau, il tombera. Si c'est sérieux, on y fera référence et, à ce moment-là, il faudra le gérer.

C'est un peu comme cela que je vois les choses ; on verra bien. Si les gens en ont besoin et qu'ils sont satisfaits du travail, ils l'utiliseront. Je trouve qu'il est sain d'en avoir un.

M. Thomas.- Une question pratique. Est-ce que les référents des établissements font partie du comité ? Est-ce qu'il y a une articulation ?

Dans la construction de la COMUE expérimentale, dans une construction fédérale, il est évident que ces niveaux-là doivent être articulés.

M. Johann.- Ils ont travaillé dessus.

M. Thomas.- Je n'ai pas le détail de la composition.

Mme Attuel-Mendes.- C'est sur la base du volontariat.

M. Paris.- C'est l'un des collèges de la composition du comité où les référents éthiques sont invités à en faire partie.

M. Thomas.- 8 membres.

M. Paris.- Oui, il y a 8 membres.

Par contre, pour rebondir sur le côté divergences d'interprétations, nous avons eu des échanges à ce niveau-là. Vous le verrez sur la page 9 au 5, dans le texte de référence du règlement intérieur, on note bien les avis du comité d'éthique du CNRS comme étant



une source d'inspiration. Pour le moment, telles que les choses sont classées - et vous avez ici les textes qui ont servi de référence - le Comex dit bien qu'il n'y aura pas forcément de divergences pour le moment, plus tard peut-être.

M. Johann.- La question du budget est une vraie question. Dans la partie qui est après, avec les 15 000, il y a une partie qui ne sera pas installée tout de suite.

Mme Laou-Huen.- Je voudrais tout de même répondre à Madame Attuel-Mendes, aux deux premières questions qu'elle avait posées, sur la rémunération des expertises. Ce qui a été estimé par les coordinateurs du projet, c'est que chaque dossier serait évalué par deux évaluateurs qui investiraient environ une heure et demie de travail par dossier. La rémunération se ferait sur la base d'une heure équivalente en TD. Ils ont estimé à 1,5 heure x 2 évaluateurs, x environ 30 projets puisqu'ils n'ont aucune idée du nombre de projets qu'ils auront à évaluer. Ce qui fait à peu près 90 heures, donc à peu près 3 600 €.

Encore une fois, le budget ici présenté a été proposé par les animateurs au mois de décembre. Ils souhaitaient vraiment démarrer le plus tôt possible, donc au mois de janvier. C'est vraiment un budget pour l'année complète 2020. On se rend bien compte qu'aujourd'hui, cela ne va pas être opérationnel de suite. Il y a donc certainement une surestimation du budget, mais personne ne le sait. C'est difficile. Après, on a tout de même ce budget rectificatif qui nous permet de voir, lorsqu'on l'aura lancé, si le conseil d'administration est d'accord pour le lancer. On peut aussi commencer avec une enveloppe relativement raisonnable, même si je ne sais pas trop ce que veut dire « raisonnable », mais peut-être 5 000 € et, ensuite, voir l'ampleur que prend le projet. Il est difficile de l'estimer car c'est un projet totalement nouveau.

Sur la deuxième question concernant l'organisation des deux journées de réflexion éthique, ce que pensaient faire les coordinateurs, c'était effectivement d'organiser deux journées dans l'année. Mais comme on est déjà au mois de février, j'imagine qu'ils ne pourront en faire qu'une seule cette année.

Là, ce sont simplement des dépenses de frais de bouche, du matériel.

Mme Attuel-Mendes.- Cela correspond à leur séminaire ?

Mme Laou-Huen.- Oui. Ce qu'ils appellent journées de réflexion, ce sont des séminaires avec des intervenants extérieurs.

M. Johann.- Ce sur quoi on peut se positionner maintenant, sachant que cela ne peut pas être à peu près, c'est la création du comité. Après, on verra le budget.

Sur cette question de la création du comité d'éthique, qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Unanimité).

On est donc d'accord.

Maintenant, le budget, il faut le borner, parce que connaissant mes petits camarades d'une manière générale, ça va arriver avec des frais, des frais et des frais. Il faut donc mettre une enveloppe, il faut borner. On ne peut pas dire « on verra ».

Ce à quoi on s'engage, c'est à un maximum de tant. Sinon, ils arriveraient déjà avec des frais de déplacement, etc. Vis-à-vis du conseil d'administration, on ne peut pas dire qu'on crée et qu'on parlera du budget plus tard.

Quelle est la borne max indiquée ?

Mme Bourhis.- Pour UBFC, c'est 14 000 €.

M. Johann.- UBFC n'ira pas plus loin que 14 000 €.

Mme Bourhis.- On n'a pas la réponse des établissements au jour d'aujourd'hui. On ne sait pas si les établissements vont accéder pour compléter le budget pour un fonctionnement optimal du comité d'éthique.

Mme Guey.- Il faut peut-être que vous précisiez, dans les postes de dépenses, à quoi sont affectés les 14 000 €.

M. Johann.- Il y a le sous-total du financement à 10 000 € qu'on utilisera probablement.

Mme Bourhis.- Pour nous, ce sont les experts, les frais de déplacement et la rémunération des décharges.

Mme Guey.- Il faudrait reprendre la précision dans la délibération.

M. Johann.- C'est ce qui est écrit. On voit bien que c'est dispatché en décharges et autres, mais si on ne le précise pas, tout le monde va arriver avec des frais et, derrière, il va falloir payer.

M. El Hanbali.- J'aimerais savoir si vous aviez eu un retour des établissements membres, parce qu'à la lecture de la proposition, on a l'impression que tous les établissements membres n'ont pas répondu, par manque de temps ou par volonté de construire cela. Donc est-ce que, de votre côté, dans les réunions avec les établissements membres, vous avez eu un retour et comment ce projet a-t-il été perçu ?

M. Johann.- Je n'ai pas parlé de budget. Par contre, le comité d'éthique en a parlé assez tôt au conseil des membres. J'arrivais, puisque cette affaire date de presque un an. À l'époque, on était d'accord pour le faire. On en était au début, tout le monde était d'accord pour le faire. On a validé cela, mais on n'a jamais validé de budget. Je ne me souviens pas avoir sollicité.

M. de la Brosse.- Depuis un an, est-ce qu'on a eu des cas où il a manqué ?

M. Johann.- Non, j'ai laissé traîner le dossier mais il me revient tout le temps. C'est-à-dire que la demande est constante, ceux qui ont poussé pour qu'on fasse le comité d'éthique, les chercheurs, etc., ne lâchent pas l'affaire parce qu'ils ont un besoin. Ils ne cessent donc de le demander. Si on en arrive là, c'est parce que la demande est forte.

En fait, j'en entends parler mais j'ai toujours autre chose à penser, mais eux ne lâchent rien. Pour que les gens mettent la pression à ce point, il y a probablement une demande. Emmanuel m'en a parlé au moins deux fois, c'est donc quelque chose de fréquent. Je pense que la demande doit réellement exister.

La question est vraiment sur le budget, sachant qu'on l'a largement, on a l'argent. On a de quoi faire, est-ce que cela en vaut la peine, oui ou non ? À vous de le dire. Ça semble correct, mais c'est mon avis.

M. Piat.- Je peux répondre pour l'ENSMM. Je n'ai pas vu passer cette problématique en CA ENSMM. La volonté politique de le budgétiser n'a donc pas été faite. En fait, je crois que le problème est là. Après, je pense que tout le monde est d'accord sur ce genre de nécessité. À quel niveau les différents établissements vont s'engager, si c'est en fonction d'un prorata de ventilation, etc., on n'en sait rien.

Je pense raisonnablement que la seule chose que l'on peut acter ici, c'est la part UBFC.

M. Johann.- On parle de notre contribution dans un budget qui va être monté. On ne parle que de cela. On ne peut pas du tout parler des établissements membres.

Ce que je dis, c'est que je n'ai pas parlé de budget aux membres, c'est sûr. C'est notre contribution dans un budget qui est mis en place. Je ne veux évidemment pas me prononcer pour les établissements. S'ils disent non, le 0,5 ETP ne se fera pas. Si les établissements ne contribuent pas, il y a une partie qui ne se fera pas ; on ne recrutera pas 0,5 ETP.

Dans ce budget qui est proposé, c'est notre contribution à nous, on estime qu'on peut contribuer à cette hauteur. Je ne me permettrais pas de dire pour les établissements.

M. Piat.- Comme vous avez dit que c'était engagé depuis longtemps, on pouvait s'interroger sur la façon dont le flux informationnel avait été géré. Moi, je constate qu'il a été mal géré, c'est tout.

M. Johann.- Non, je pense que cela n'a même pas été proposé.

Mme Laou-Huen.- En fait, c'est un sujet qui a émergé il y a à peu près un an. À l'époque, moi en tant que responsable du service recherche et Emmanuel en tant que responsable juridique, nous n'avions absolument pas de temps à consacrer à ce projet-là malgré tout l'intérêt d'UBFC pour ce projet. Ce qui veut dire qu'en interne, nous n'avions aucune ressource humaine disponible à consacrer à ce projet.

Ce qui a été convenu avec le VP recherche, donc le pôle fonctionnel VP recherche d'UBFC, c'était de désigner deux animateurs pour qu'ils puissent monter ce projet en collaboration avec les établissements, en s'appuyant également sur les services juridiques respectifs des établissements. Ensuite, il a été proposé à ces animateurs de présenter leur projet au sein du pôle fonctionnel de recherche avant de passer au CAC puis au CA.

Donc malgré le terme que tu as utilisé... bien que ce ne soit pas du tout ce que tu voulais dire...

M. Johann.- Il sera donc indiqué que le représentant de l'ENSMM a dit que cela avait été mal géré. *(Rires)*

Je serai bientôt parti, je charge donc un peu la barque !

M. Piat.- J'entendais au niveau politique.

M. Johann.- C'est donc moi qui ai mal géré ! *(Rires)*

Je vais vous envoyer présider un conseil des membres, vous allez un peu apprendre la vie !

Mme Laou-Huen.- En tout cas, au niveau opérationnel, à UBFC, on n'avait personne pour piloter ce projet, pour le prendre en main, pour le suivre. C'est juste une question de manque de ressources.

M. Foltête.- Je me pose une question sur la ligne de 4 000 € de primes ou décharges sur deux aspects, tout d'abord le volet quantitatif. Est-il raisonnable de prévoir 100 heures réparties sur trois personnes sur une action qui va démarrer et dont on n'a peu d'idées de la volumétrie ?

Et, deuxième point, sur sa faisabilité technique. Les présidents, vice-présidents, secrétaires seront des enseignants-chercheurs des établissements, j'imagine, donc est-ce qu'on sait faire cela, c'est-à-dire un reversement à l'établissement qui va faire une prime ?

M. Johann.- On sait le faire. Je le fais pour des chargés de mission.

M. Foltête.- Donc peut-être plus sur l'aspect quantitatif, du coup.

M. Johann.- Est-ce que c'est cher payé ?

M. Foltête.- Oui, par rapport aux autres missions qui sont dans ce genre de dispositif. Est-ce que c'est cohérent ?

M. Johann.- Très bonne question.

M. Foltête.- Ne faut-il pas temporiser sur cet aspect-là ?

M. Johann.- C'est une bonne question, c'est-à-dire sur le montant de 100 heures multipliées par trois. Sachant que cela peut tout de même être du boulot.

M. Foltête.- Si on compare aux PCA recherche UFC... Mais je ne sais pas si vous avez regardé les différents référentiels. À l'ENSMM, en tant que directeur de département, j'ai 64 heures. Je sais que mes collègues de l'UFC sont sur 48 pour une charge de tous les jours.

M. Johann.- C'était une bonne question, qui est logique. C'est vrai que cela interroge un peu, mais toute la deuxième partie m'interroge. C'est-à-dire que le 0,5 ETP, etc., c'est prématuré.

Mme Attuel-Mendes.- Et c'est là où il y a l'écart financier.

M. Johann.- Ce dont on est sûr, c'est qu'il faut que l'on puisse budgéter le départ, c'est-à-dire que l'on soit capable de prendre en charge tous les frais de déplacement. Là, il faut donner un feu vert.

Quand on m'en parlait il y a un an, je disais que je n'avais pas un euro. Maintenant, cela a évolué un peu. Mais à l'époque, c'était la question.

M. El Hanbali.- Vous disiez que si les établissements ne cofinanciaient pas leur partie, il y avait certaines choses qui ne se feraient pas. Donc qui ferait cela ? Sachant que l'équipe administrative au sein de la COMUE est déjà à flux tendu, qui ferait ?

Ce qui m'inquiète, c'est qu'on est sur un projet et que si on s'arrête en chemin, cela retombe sur les équipes administratives déjà en situation tendue.

M. Johann.- Mon réflexe n° 1, avant de créer un poste, c'est d'attendre de voir un peu. Aujourd'hui, si vous me demandiez de lancer le financement sur quelque chose qui n'existe pas encore, je serais un peu frileux. Sur le poste, j'ai donc tendance à dire « *wait end see* ». Par contre, je suis sûr d'une chose, c'est que toute la première partie, si on bloque, ils ne commencent pas.

Créer un poste, c'est une chose et avant d'en créer un, on regarde les besoins. L'autre jour, j'étais en réunion pour faire un demi-poste, on en a discuté trois heures d'affilée. On n'en crée pas comme cela.

Mais ce n'est pas comme cela que je l'ai lu. Les équipes ont fait le travail en disant : « voilà ce que cela risque de nous coûter, voilà ce qu'on vous demande ». Nous, si on refuse les 10 000 €, ils sont mal. C'est-à-dire qu'on ne sait même pas où on va prendre l'argent, ce sera donc stop.

C'est donc de savoir si on est d'accord, oui ou non. Si on est d'accord, est-ce qu'on lui donne un peu de moyens pour commencer ? C'est de cette façon que cela a été présenté en CAC, c'était : on va commencer bientôt, il y aura peut-être deux réunions dans l'année et cela va monter en puissance. On n'a pas du tout parlé de budget au CAC, on a parlé sur

le principe lui-même. Là, c'est le CA. Le CA doit me dire s'il est d'accord pour mettre 10 000 €, oui ou non. En gros, c'est ça. On amorce le budget et on interroge les membres pour savoir s'ils sont d'accord.

S'ils ne sont pas d'accord, cela ne me pose aucun souci. Je n'ai pas d'état d'âme, je suis une machine. S'ils ne sont pas d'accord, on fait *a minima*, c'est simple. Et je pense qu'il ne serait même pas raisonnable, tout de suite, de demander la création d'un poste.

M. Piat.- Généralement, dans ce genre d'action, on met une certaine somme au départ et on demande un bilan à 6 mois et, en fonction de cela, on se détermine.

M. Johann.- Je pense que c'est ce qu'il faut faire. On lance le truc, il va donc falloir payer certaines choses et on voit un peu. C'est ce qu'Emmanuel nous a décrit au CAC l'autre jour. On regarde un peu et s'il y a une montée en puissance, on y va. C'est pour cela que là, tout de suite, dire que l'on recrute est un peu prématuré.

M. El Hanbali.- Après, on parle d'un delta prévisionnel de 15 000 € à répartir entre plusieurs établissements. Reste juste à savoir la clé de répartition.

M. Johann.- Mais c'est quelque chose dont on n'a pas encore discuté. Je sollicite les établissements sur plein de choses, pourquoi pas sur le comité d'éthique. C'est 10 000 par-ci, 10 000 par-là. On le fera en temps utile, on va voir.

On crée le comité, c'est bon. Ensuite, est-ce qu'UBFC est d'accord pour amorcer avec 10 000 € ? 10 000 € dans un premier temps et puis on peut discuter un peu sur les PCA. Parce que 14 000 €, cela veut dire que j'ai déjà acté le montant des PCA. Donc vu la discussion... Comme votre interrogation est légitime, cela vaut le coup d'attendre encore. On se pose donc la question de savoir si c'est le bon volume, etc. Parce que je suis d'accord avec vous, on compare les PCA entre elles. Il faut donc voir si c'est comparable.

Est-ce que cela vous convient ? (*Approbaton générale*).

On amorce sur 10 000 sur la première partie, on réfléchit un peu sur le volume de PCA et on passera une délibération un peu plus complète. D'ici là, on interroge les membres sur une éventuelle participation.

Mme Attuel-Mendes.- Quand vous êtes sur 10 000, est-ce en incluant les 2 000 € ? Est-ce que les 2 000 € deviennent 10 000 € ?

M. Johann.- Non, ils sont dedans. C'est 2 000 plus 8 000. C'est vraiment la partie fonctionnement dont on sait que si on la bloque, ils ne commencent pas.

Est-ce que c'est cohérent, Claudia ?

Mme Laou-Huen.- Oui, tout à fait.

M. Johann.- Est-ce que cela convient au CA ? (*Approbaton générale*). Et on essaie tout de même de discuter un peu sur les PCA.

Sur cette délibération avec le comité, on a dit d'accord. Sur la partie budgétaire à hauteur de 10 000 en attendant de creuser un peu plus les questions sur les PCA, accord des membres et compagnie, qui est contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

C'est approuvé.

Ensuite, le rapport 8.

8. EUR EIPHI et ISITE-BFC : projets AAP Région Excellence

Mme Laou-Huen.- Les rapports 8 et 8 bis concernent le règlement d'intervention du Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté intitulé ISITE. C'est l'appel à projets ISITE 2020... je l'appelle comme cela. Comment l'appelles-tu, Catherine ?

Mme Guey.- C'est un règlement d'intervention.

Mme Laou-Huen.- Donc un règlement d'intervention ISITE qui a été lancé à l'automne 2019, qui est un règlement au fil de l'eau destiné en particulier aux projets PIA ISITE-BFC, EUR EIPHI et LabEx LipSTIC.

Ce RI est un peu différent des appels à projets recherche d'excellence. Catherine, tu veux intervenir ?

Mme Guey.- Tu veux que je l'explique ?

Mme Laou-Huen.- Non. Mais si tu veux, c'est avec plaisir. Je sens que cela te démange !

Mme Guey.- Le Conseil régional a proposé, fin septembre 2019, de sortir de son lot d'appel à projets les projets ISITE, donc les projets qui sont sur la convention ISITE, c'est-à-dire les projets qui passent par l'appel à projets ISITE-BFC et les deux autres projets qui sont aussi sur la convention ISITE en matière de recherche qui sont l'EUR EIPHI et le LabEx LipSTIC.

L'idée, pour la Région, était de ne pas faire un lot dans des appels à projets pour une aide à ISITE et que cette aide soit plus visible au niveau de la Région et d'être en cofinancement avec la partie ANR qui est attribuée à ses différents projets. Ainsi, l'aide ISITE était visible à la fois pour l'ANR et aussi pour nos élus puisque, en 2018 et 2019, l'aide que la Région attribuait à ISITE, même si elle était réelle puisqu'elle était de 4,7 millions, n'était pas identifiée comme telle puisqu'elle passait par les appels à projets et qu'elle n'était pas versée directement à UBFC.

On a donc décidé de sortir des appels à projets, sur un budget qui était dédié à ces projets, avec une procédure différente de celle des appels à projets qui était une concertation directe avec les différentes sessions EUR EIPHI, COPIL I-Site et puis label LipSTIC, avec l'idée qu'il y avait déjà une sélection pour ces projets, qu'il était donc inutile de repasser par une série d'appels à projets, de sélections internes à la Région, ces projets étant déjà sélectionnés par eux-mêmes.

Claudia, je te laisse continuer.

Mme Laou-Huen.- Là, il s'agit des délibérations pour les projets EUR EIPHI et ISITE-BFC puisqu'en fait, pour le LabEx LipSTIC, une délibération a déjà été faite au CA du mois de décembre. Il y a eu une demande de 499 700 € qui a été faite pour le LabEx ACTION au bénéfice d'UBFC, mais également au bénéfice des CHU de Dijon et Besançon.

Aujourd'hui, je vais simplement préciser les demandes pour l'EUR EIPHI et pour ISITE-BFC, en sachant que dans le cadre de ce règlement d'intervention, les gouvernances respectives de ces projets ont été amenées à présenter les projets qu'elles souhaitent soumettre à la Région. Elles l'ont fait à l'occasion de plusieurs réunions courant novembre et décembre. Ce qui a permis à la Région d'apprécier le contenu des projets scientifiques, leur teneur, leur envergure, mais aussi leur impact potentiel du point de vue scientifique, du point de vue économique, socio-économique, du point de vue de la valorisation.

Dans le cadre de l'EUR EIPHI, environ 22 projets ont été présentés. Ce projet de l'EUR EIPHI est structuré autour de trois grands axes thématiques que vous pouvez lire dans le rapport : l'axe 1 qui concerne les architectures adaptatives, matériaux et procédés avancés, l'axe 2 : monitoring & prédiction des systèmes complexes, axe 3 : systèmes



compacts actifs et agiles.

Ce qui est prévu dans le règlement d'intervention de la Région, c'est que la Région attende que les PIA cofinancent ces projets à hauteur de 20 % au minimum.

Dans le cadre de l'EUR EIPHI, il y a non seulement une demande faite auprès de la Région, mais également faite auprès du programme opérationnel du FEDER ex-Bourgogne.

Dans le cadre de ce RI, l'EUR EIPHI souhaiterait déposer plusieurs projets à hauteur de 2,2 millions auprès de la Région, dont 50 % en investissement, 50 % en fonctionnement. Dans le fonctionnement, on inclut les thèses et les bourses post-doctorales.

On souhaiterait aussi demander au FEDER une aide de 651 750 € qui correspond au cofinancement de cette thèse et de neuf post-doc.

Si vous voulez des précisions sur cette demande de l'EUR EIPHI, dites-le-moi, sinon on peut passer directement à la délibération pour celui-ci.

Je précise aussi que cet EUR EIPHI fonctionne aussi en appels à projets recherche internes, c'est-à-dire que l'EUR EIPHI réserve chaque année une enveloppe pour financer et cofinancer des projets. Dans ce cadre-là, l'EUR EIPHI a proposé une enveloppe de 906 000 € pour cofinancer ces projets de recherche. Ce sont des projets qui sont opérés par les trois laboratoires membres fondateurs de l'EUR EIPHI qui, je le rappelle, sont FEMTO-ST, ICB et IMB.

M. Johann.- Y a-t-il des questions ?

M. Thomas.- J'ai besoin de comprendre. Là, il s'agit de dépôt EUR EIPHI et Région ISITE ?

Mme Laou-Huen.- Oui.

M. Thomas.- J'ai besoin de mieux comprendre comment cela s'articule.

Mme Guey.- Je réponds. Ce n'est pas un appel à projets, c'est un règlement d'intervention.

M. Thomas.- Il faudra donc déjà corriger.

Mme Guey.- Je redis qu'on a deux types de possibilités d'aide à la Région, les règlements d'intervention qui sont au fil de l'eau, pour lesquels on n'a pas de date butoir pour déposer les projets, avec un règlement d'intervention qu'on écrit, qu'on fait voter par les élus. Chaque règlement d'intervention est unique et il est approuvé par les élus. À côté, on a effectivement des appels à projets, avec une date butoir de dépôt des projets, etc.

Dans ce règlement d'intervention, celui qui vous est présenté aujourd'hui, on a une demande de déposer des dossiers. Et là, ce qui est présenté aujourd'hui au conseil d'administration, c'est la validation du porteur du projet qui est UBFC pour déposer le dossier. Vous devez approuver le plan de financement. Normalement, il faudrait qu'il soit dans la délibération. Quand il y a un cofinancement des projets, le conseil d'administration approuve ce cofinancement. C'est-à-dire que si la Région retient *in fine* le projet, vous vous engagez à mettre le cofinancement des crédits ANR qui sont présentés dans le financement. Et ce dépôt ne présage en rien de ce que la Région va répondre ensuite, si c'est oui ou non. Tout cela passe dans nos instances.

Pour EUR EIPHI et pour le prochain qui est ISITE, on espère pouvoir les présenter à la commission permanente du 10 avril.

C'est une pièce qui est réglementaire. Quand on dépose des dossiers, il faut qu'on ait une validation du CA d'engager le porteur et d'approuver le plan de financement. Si le

projet est retenu, vous êtes obligés de mettre ce qui est indiqué dans le plan de financement.

M. Johann.- Le plan de financement est marqué dans la délibération.

Mme Guey.- Je ne l'avais pas vu. Pardon ! C'est parfait.

M. Johann.- Sinon, je l'aurais rajouté.

M. Thomas.- Il y aura un règlement d'intervention pour le LipSTIC et pour l'ISITE ou est-ce que ce sera successivement l'un puis l'autre ? Comment cela va-t-il se passer ?

Mme Guey.- C'est le même règlement d'intervention. Pour l'EUR et pour LipSTIC, le règlement d'intervention a deux volets. Pour EIPHI et LipSTIC, c'est la même chose, c'est le même volet qui précise les 20 %. Pour ISITE, on a dû faire un volet particulier puisque là, ce sont des projets qui étaient sur la liste qui a été publiée suite à l'appel à projets de 2019. On a été obligé de le placer sur un appel à projets qui datait de 2019 puisqu'UBFC, en tout cas ISITE, ne va pas faire un appel à projets cette année. C'est ce qu'on nous a dit, on a donc été obligé de se placer sur la liste de 2019.

Et là, comme l'ANR avait déjà financé la totalité des projets, on a proposé de se mettre sur la liste complémentaire de ces projets. Mais ce n'est pas quelque chose que l'on souhaite pérenniser. Ce qu'on souhaite pérenniser, ce serait vraiment – du moins si c'est reconduit après le jury ISITE – d'être en cofinancement de l'ANR. Là, c'était vraiment pour ne pas rien donner à ISITE cette année ; autrement, c'était zéro. On a donc préféré retenir cette solution, même si elle n'est pas idéale pour nous, l'appel à projets étant un petit peu ancien.

M. Johann.- C'est bon, Fabien ?

M. Thomas.- Oui.

M. Johann.- Dans la délibération, vous avez donc le plan de financement. Est-ce que je peux passer à la délibération ? (*Approbaton générale*). Elle est affichée.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? 1 abstention.

Elle est validée, merci.

8bis - Dépôt de projets ISITE-BFC à l'AAP Région I-SITE 2020

Mme Laou-Huen.- Je vais compléter ce qu'a dit Catherine Guey par rapport aux deux projets qui ont été présentés au Conseil régional à l'automne dernier, qui sont donc éligibles à un dépôt Olga.

Ce sont deux projets qui ont été présélectionnés sur la base des projets qui étaient sur la liste complémentaire des projets. Ce sont deux projets intitulés Holonet et MIAM pour un montant total de 300 000 € dont 280 000 € de demande de fonctionnement.

M. Johann.- Est-ce que vous avez des questions ? pas de question.

La délibération : « Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver les demandes de subvention d'ISITE-BFC qui seront effectuées par UBFC auprès du Conseil régional BFC à hauteur de 300 000 € dans le cadre de l'AAP ISITE-BFC 2020. »

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

C'est approuvé, merci.

Mme Guey.- Si je peux ajouter un mot, c'est juste pour vous dire que ce RI était dans sa première phase de mise en œuvre puisque c'est la première fois que l'on sortait des choses d'appel à projets pour travailler au fil de l'eau. Cela nous a permis de voir ce qui marchait et ce qui ne marchait pas. Il y a certainement des voies de progrès dans la mise en place du RI dont on tiendra compte dans les financements 2021.

Cela dépendra aussi, bien sûr, de ce qui sera présenté ISITE et de ce que sera le volet recherche du nouveau programme ISITE puisque là, il faudra bien qu'on adapte par rapport à ce qui va être retenu par le jury international.

Cela nous a permis un premier galop d'essai pour voir comment marchait le fil de l'eau, comment on pouvait travailler au fil de l'eau. Ce n'était pas quelque chose de courant au niveau de la Région, on a donc un peu testé. C'était intéressant et je pense qu'on peut en tirer pas mal d'enseignements. Et il faudra effectivement qu'on le réécrive pour 2021 puisque là, je ne sais pas ce qui va être présenté et ce qui sera retenu par le jury international. Nous nous adapterons donc.

En tout cas, il y a toujours une volonté forte de la Région d'aider ISITE et d'accompagner cette dynamique.

M. Johann.- Merci à la Région.

10. Bourses de mobilité ERASMUS

Mme Pashayan-Leroy.- Bonjour à tous. Yevgenya Pashayan-Leroy, responsable relations internationales à UBFC.

Le rapport que je vais vous présenter concerne l'attribution des bourses de mobilité Erasmus pour les étudiants des masters UBFC.

Comme vous le savez probablement tous, UBFC s'est engagée dans le programme européen Erasmus+ pour accompagner l'internationalisation de ses formations. Le programme Erasmus+ vise à réaliser un espace européen de l'enseignement supérieur dont l'objectif est de renforcer la mobilité des étudiants, des enseignants-chercheurs et du personnel administratif, de renforcer la coopération universitaire multilatérale et d'internationaliser des établissements européens.

Depuis 2018, UBFC est titulaire de la charte Erasmus+ accordée par la commission pédagogique pour la période 2014-2020. L'obtention de cette charte nous permet et nous a permis — notamment l'année dernière — de participer aux différentes actions du programme Erasmus+. La participation d'UBFC à ces actions est très importante pour nos formations, pour le site, pour UBFC, pour notre région. La participation à toutes les actions du programme Erasmus+ nous permet de renforcer la visibilité et l'attractivité de notre site universitaire, de progresser sur la qualité de nos formations et de renforcer les partenariats à l'international.

L'année dernière, UBFC a déposé son dossier de candidature dans le cadre de l'action KA103 qui est la mobilité de l'enseignement supérieur, c'est la mobilité européenne. Le dossier d'UBFC a été retenu et nous avons obtenu une subvention de 66 845 €. Cette subvention est destinée à financer des mobilités d'études et de stage pour les étudiants et des mobilités d'enseignement et de formation pour les enseignants et personnels administratifs.

Cette subvention nous a également permis de recruter une personne au sein d'UBFC afin de gérer le projet Erasmus d'UBFC.

Quelques mots sur les modalités d'attribution des bourses de mobilité Erasmus. Par exemple, la période totale de mobilité ne doit pas dépasser 12 mois. Tous les étudiants qui sont inscrits en master UBFC, dans les masters qui sont soutenus par le projet ISITE, peuvent bénéficier de cette aide financière. Un autre critère : la mobilité doit être réalisée dans un des pays du programme Erasmus+ ; vous avez la liste de ces pays.

Quelques mots concernant le montant des bourses. La bourse est payée par la commission européenne. Le montant mensuel de la bourse est fixé à l'intérieur d'une fourchette qui est établie par la commission européenne. Le tableau (de couleur orange) vous précise le montant des bourses, ce montant dépend du pays et du type de mobilité. Par exemple, si un étudiant part en Norvège, si c'est une mobilité d'études, le montant des bourses est compris entre 270 et 370 €. Si c'est une mobilité de stage, la bourse est comprise entre 420 et 520 €. Les montants des bourses sont donc fixés sur la base de ce barème.

Comment sont attribuées ces bourses ? Quelques mots sur les procédures de sélection.

Les candidats sont sélectionnés par les commissions pédagogiques. En fait, les étudiants contactent leur responsable de master, ils envoient leur dossier de candidature aux commissions pédagogiques. Les commissions pédagogiques de chaque parcours sélectionnent les candidats sur des critères pédagogiques et classent les candidats. La liste des candidats sélectionnés par les commissions pédagogiques est envoyée au service Relations internationales d'UBFC afin que nous puissions accompagner les candidats sélectionnés dans les démarches administratives liées à leur mobilité.

Concernant le paiement, si le dossier est complet, le paiement est versé en deux fois. Un acompte de 70 % est versé à l'étudiant à son arrivée dans l'établissement d'accueil. Une fois arrivé dans l'établissement d'accueil, l'étudiant doit envoyer à UBFC une attestation de présence signée par l'établissement d'accueil. Le solde de 30 % du montant total de la bourse est versé après le retour de l'étudiant à UBFC. À son retour, l'étudiant doit nous présenter le contrat pédagogique, il y a notamment une partie après la mobilité qui doit être remplie par l'établissement d'accueil. Le contrat pédagogique doit préciser les résultats obtenus par l'étudiant dans l'établissement d'accueil et notamment les dates exactes de sa mobilité, la date d'arrivée et la date de départ. C'est uniquement en fonction de ces dates exactes qui sont précisées dans le contrat pédagogique que nous calculons le solde de 30 %. Si c'est bon, le solde de 30 % est versé à l'étudiant.

J'ai oublié une autre condition. Tous les participants, les enseignants et les étudiants, sont invités, à la fin de leur mobilité, à remplir et soumettre un questionnaire de la commission pédagogique. C'est une démarche obligatoire. Après avoir soumis ce questionnaire de la commission pédagogique, le solde de 30 % est versé aux participants des mobilités.

Cette année, comme je l'ai dit, nous avons obtenu 66 845 €. À partir de cette subvention, 45 000 € sont destinés aux bourses. J'ai envoyé un tableau avec la liste des étudiants qui pourront bénéficier de ces bourses, je l'espère, après votre validation. Cette année, nous avons utilisé toutes les subventions. Adeline, est-ce que tu peux le projeter ?

M. Thomas.- Ce n'est pas la liste qui est importante mais le nombre.

Mme Pashayan-Leroy.- Nous avons au total 20 étudiants qui proviennent de sept ou huit masters. Les 45 000 € qui sont destinés à financer des bourses sont utilisés pour financer 20 mobilités. Il nous reste 14 €, ce qui est une bonne nouvelle. Pourquoi ? Parce que le 14 février, nous allons soumettre un rapport intermédiaire à l'agence nationale et si nous démontrons que nous avons tout utilisé, nous avons le droit de faire une demande de fonds supplémentaires. Si on n'utilise pas la subvention qui nous a été attribuée, on est pénalisé et l'agence nationale réduit le montant de la subvention. Comme nous avons tout utilisé, nous allons faire une demande de fonds supplémentaires.

L'année dernière, j'avais fait la demande en fonction des besoins de huit masters, puisqu'il y avait huit masters qui n'étaient pas encore accrédités. Mais à partir de septembre, nous avons 16 masters, nous aurons donc besoin de plus de bourses. On fera donc la demande au moment du dépôt de notre rapport intermédiaire.

M. Johann.- En fait, on valide surtout les modalités d'attribution. On ne valide pas la liste des personnes, ce n'est pas le lieu.

Mme Guey.- Je ne vous conseille pas de valider les listes. Sinon, cela veut dire qu'à chaque fois qu'un stagiaire part, il faut que cela passe en conseil d'administration.

M. Johann.- On valide les modalités.

Mme Guey.- J'ai une question pratique parce qu'au Conseil régional, on a aussi des bourses sur les mobilités internationales, dont les étudiants peuvent d'ailleurs aussi bénéficier.

Mme Pashayan-Leroy.- Oui, on participe.

Mme Guey.- Une question nous a été posée sur les modalités de versement. Pouvez-vous y revenir ? Il est marqué : « 70 % pour le stagiaire lorsqu'il est arrivé sur place ». Est-ce une demande de la commission ?

Mme Pashayan-Leroy.- Oui, c'est une demande de l'agence nationale. Parce qu'il y a une démarche obligatoire qui consiste à remplir et soumettre un rapport après avoir fait la mobilité.

Mme Guey.- D'accord.

Mme Pashayan-Leroy.- Parce que toutes les mobilités réalisées au sein d'UBFC sont saisies sur la plateforme européenne Penelope+, toutes les sommes sont indiquées et l'agence a accès à toutes les mobilités réalisées ou qui sont en cours.

Mme Guey.- C'est une demande qui nous est remontée des personnes qui accompagnent des stagiaires en nous disant qu'il était compliqué, pour certains, de faire une mobilité à l'international quand ils ne touchaient pas de fonds avant de partir en stage pour pouvoir payer les billets d'avion, avancer les hébergements, etc.

C'est quelque chose qui nous est vraiment remonté fortement. Là, je crois qu'il n'y a pas de condition de ressources. Nous, on a des bourses avec conditions de ressources des parents. C'est vraiment une demande forte de la part des équipes qui accompagnent les étudiants, voire les lycéens - parce qu'on a aussi des stages pour les lycéens - d'avoir un versement de la bourse avant que la personne arrive en stage.

Mme Pashayan-Leroy.- Pour les bourses Erasmus, ils peuvent la recevoir après leur arrivée à l'établissement d'accueil et surtout après avoir envoyé l'attestation de présence. Tant qu'on n'a pas l'attestation de présence, on ne peut pas effectuer le versement de la bourse. C'est une obligation.

M. Johann.- Dans le titre de la délibération qu'on vous propose, ce n'est pas « valider la liste des bénéficiaires », c'est valider les modalités d'attribution qui ont été décrites.

M. Tatibouët.- Le nom des différentes personnes nous importe relativement peu, mais le conseil d'administration devrait être informé de la ventilation entre les différents masters, etc.

M. Johann.- Oui.

M. Tatibouët.- Je ne soupçonne rien, mais normalement c'est comme ça.

Mme Pashayan-Leroy.- Je peux projeter la liste des masters. Je l'ai sur mon ordinateur, c'était préparé pour le CA.

M. Johann.- On projette les noms des masters.

M. Foltête.- Au niveau des montants de bourse, l'Europe fixe effectivement une fourchette. En général, il y a un travail à faire pour choisir un montant de bourse dans la fourchette en fonction du nombre de bourses que l'on souhaite financer à partir de l'enveloppe globale qu'on a. Je ne sais pas qui fait ce travail ? Est-ce que le CA a un rôle à jouer là-dessus ou est-ce délégué aux services et quels sont les choix qui ont été faits ?
On a fait ce travail en CFVU.

Mme Pashayan-Leroy.- Les candidats sont sélectionnés par la commission pédagogique de chaque master. La commission pédagogique fait une proposition du montant en se basant sur le barème qui est établi par la commission pédagogique. La liste, avec les propositions de montants, est envoyée au service Relations Internationales d'UBFC. Nous avons une personne qui a été recrutée pour gérer le projet Erasmus. Et en fonction de l'enveloppe dont dispose UBFC, on contacte les responsables pour voir si on peut attribuer ou non.

Par exemple, un master nous a demandé d'attribuer quatre bourses et on n'a pas pu le faire parce que nous avons essayé de dispatcher les bourses de façon équitable pour que tous les masters puissent en bénéficier.

La commission pédagogique travaille en coordination avec les Relations Internationales d'UBFC.

M. Johann.- La question était sur l'arbitrage dans la fourchette. Est-ce purement technique en se disant que, vu le règlement, ça tombe et c'est dans la fourchette, etc. ?

Mme Pashayan-Leroy.- La grille est fixée par la commission, on ne peut pas la changer. C'est en fonction du pays et en fonction du type de mobilité. Il y a un barème avec un minimum de 270 €, on ne peut pas aller en dessous et on ne peut pas donner plus que le maximum.

Si je prends le Danemark, c'est entre 270 € et...

M. Johann.- La question telle que je la comprends, c'est si je prends 270 € pour chacun, au hasard, je peux faire plus de boursiers. Donc qui fait ce choix ?

Mme Pashayan-Leroy.- C'est la commission pédagogique avec le service Relations Internationales d'UBFC.

M. Foltête.- Et il est fait pour tout ?

Mme Pashayan-Leroy.- Oui. En fait, on fait une réunion, on regarde ensemble l'un et l'autre ce qu'on a, le nombre de demandes provenant de chaque master. Il y a aussi des cas où des étudiants peuvent avoir des autres bourses. Dans ce cas, on peut compléter sa bourse par la bourse Erasmus.

Cette année, la distribution était un petit peu particulière parce qu'au moment du dépôt de notre projet, l'année dernière, on avait fait la demande pour huit masters seulement. Ces huit masters étaient prioritaires parce que pour certains masters d'UBFC, par exemple le master MP2 opéré par AgroSup, un semestre à l'étranger est obligatoire. Nous avons donc des priorités et nous avons prévu des bourses pour ce master.

Les masters qui avaient fait la demande l'année dernière étaient donc prioritaires et, après, on a distribué pour les autres masters.

M. Johann.- Est-ce que vous avez la liste des masters ?

Mme Guey.- Oui.

M. Johann.- On a vu un tableau tout à l'heure ; peut-être que les administrateurs arriveront à le lire. Moi, je n'y arrive pas.

Mme Pashayan-Leroy.- Dans la première colonne, vous avez les masters, le responsable des masters. Ensuite, vous avez le nom des candidats dans la quatrième colonne. Après, vous avez le pays d'origine, le pays de destination, le type de mobilité, la durée de la bourse, le montant mensuel, le montant total. Après, vous avez les 70 % qui sont versés avant leur départ, puis 30 %. À la fin de ce tableau, vous avez le total de 45 370 € et le total restant de 14 €. Tout a été dépensé.

Maintenant, le nom des masters. Je commence par PICS, vous avez le responsable et le candidat. Il n'y en a pas. Le responsable est Maxime Jacquot.

GREEM, vous avez un étudiant : Cristian Valandia.

M. Johann.- Peu importe les noms.

Mme Pashayan-Leroy.- Les étudiants du master P2FOOD ont bénéficié de la majorité des bourses. Ils étaient prioritaires parce qu'ils ont un semestre d'études obligatoire pour ce master.

Le master MP2. Le master Behavioural Ecology and Wildlife dont le responsable est Frank Cezilly. Le master EMME dont le responsable est Renaud Scheifler dont vous avez la liste des étudiants. Deux étudiants en ont bénéficié pour le master BEWM et deux étudiants pour le master EMME.

Puis le master T2MC « Transition Metals in Molecular Chemistry », trois étudiants ont bénéficié aussi de la bourse mobilité.

Le master DASEE, deux étudiants.

Le master RareBook opéré par l'UFC, le responsable est Rudy Chaullet, deux étudiants ont bénéficié de la bourse de mobilité.

Le master PIECE, non, pas d'étudiant.

En fait, on a donné des bourses à ceux qui nous les ont demandées.

M. Tatibouët.- Est-ce qu'il y a eu des candidats de refusés ou est-ce que tous les candidats qui ont demandé les ont eues ?

Mme Pashayan-Leroy.- Non, pas tous. Par exemple, pour le master T2MC, qui est le master de Chimie, ils nous ont présenté la liste de quatre étudiants. Mais comme on n'avait pas assez d'argent, le quatrième n'a pu avoir sa bourse.

Par contre, le grand consommateur, c'est le master MP2. Vous avez la liste des 13 étudiants. Pour ce master, le deuxième semestre de la première année est obligatoire, ils n'ont pas de cours à Dijon. Ils sont tous obligés de partir. La subvention Erasmus était donc une aide précieuse pour mettre en place ces mobilités pour ce master, pour les autres aussi.

On espère obtenir le fonds supplémentaire.

Pour votre information, demain, on dépose un autre projet dans le cadre de la même action. On va donc croiser les doigts pour l'obtenir. La semaine prochaine, lundi, nous allons déposer un autre projet pour la mobilité hors de l'Europe.

M. Johann.- En fait, dans les masters où il y avait la mobilité obligatoire, cela a été favorisé. C'était en priorité ?

Mme Pashayan-Leroy.- Oui.

M. Johann.- C'est la question principale. On a d'abord servi ceux pour qui c'était obligatoire et, ensuite, en fonction de ce qu'il restait, on est arrivé à satisfaire des demandes.

Mme Pashayan-Leroy.- Et aussi ceux qui ont demandé. Par exemple, demain, je vais déposer un autre projet, j'ai donc contacté tous les responsables des masters qui nous envoient leurs besoins en termes de mobilité. Une fois qu'on aura les dossiers, on verra les mobilités demandées. L'année prochaine, on va donner toutes les mobilités qui sont demandées et, après, il y a des cas comme le master PPN qui nous a demandé deux bourses pour cette année, mais les étudiants n'ont pas voulu partir en mobilité. On a donc donné ces deux bourses aux autres.

M. Thomas.- J'ai une question sur le bilan. Combien de demandes n'ont pas pu être financées ?

Mme Pashayan-Leroy.- Cette année, une seule demande.
Comme je vous l'ai dit, le projet était prévu pour deux ans, mais on l'a utilisé.

M. Thomas.- Vous arrivez donc à financer presque toutes les demandes.

Mme Pashayan-Leroy.- Oui, cette année, parce qu'on a utilisé tout ce qui était prévu pour l'année suivante, en espérant qu'on aura pour l'année prochaine.
(Rires)

M. Johann.- Je n'ai rien entendu !

Mme Pashayan-Leroy.- Si tout va bien, je pense que nous aurons 400 000 € pour l'année suivante.
Les étudiants partent au mois de février.

Mme Legard.- Juste une petite remarque. Pour l'instant, si le nombre de demandes est bien contenu dans le potentiel d'attributions, tout va bien, mais le jour où il y aura beaucoup plus de demandes que de possibilités, il faudra peut-être prévoir une commission comme cela se fait dans d'autres domaines, d'autres volets de gestion de bourses ou d'attributions financières, c'est-à-dire une commission qui puisse tout simplement statuer sur les demandes. Je pense qu'il faudra voir cela assez rapidement.

Mme Pashayan-Leroy.- J'ai dit que cette année était un petit peu particulière parce qu'on n'avait pas de demande pour tous les masters. On n'a pas pu le faire l'année dernière parce que huit masters n'étaient par accord accrédités et je ne pouvais pas me projeter. On a donc fait la demande que pour cinq masters qui ont demandé ces bourses. Ces cinq masters étaient donc prioritaires. Pour le reste, on a distribué à ceux qui avaient demandé une bourse pour cette année.

M. Johann.- La demande a été faite pour cela. La demande a été faite sur mesure, finalement. Mais pour l'avenir, s'il y a des choix à faire, il est indispensable qu'il y ait une commission. Là, je pense que vu les explications, vous n'aviez pas le choix, cela a été fait pour, cela a été un peu sur demande, d'après ce que j'entends. Mais pour l'avenir, s'il y a

des choix, je pense qu'il est légitime de créer une commission pour faire ces choix. Ce n'est pas purement technique.

Là, ça va, mais si ça monte en puissance, vu le nombre de masters, il y aura la nécessité d'une commission. Là, c'était probablement la seule chose à faire, mais ce n'est pas satisfaisant pour la suite. Il faudra la mettre en place. Je ne sais pas ce que le CA en pense.

Mme Attuel-Mendes.- Oui, pour éviter qu'il y ait un recours, par exemple du seul qui, cette année, n'a pas eu la bourse.

M. Johann.- Bien sûr et même par équité, ce serait normal.

Mme Bon.- Si celui qui n'a rien eu faisait un recours administratif, je ne sais pas ce que cela donnerait.

Mme Attuel-Mendes.- Il gagnerait.

M. Johann.- C'est peut-être cadré par les réglementations, mais il n'empêche.

Finalement, on valide la procédure et les gens qui ont été validés, mais cela mérite d'être davantage formalisé pour les années suivantes sachant que la montée en puissance va se faire. Il faut donc la prévoir. On ne pourra pas dire, dans quelques mois, qu'on ne l'avait pas vu.

Mme Pashayan-Leroy.- Les modalités qui sont présentées aujourd'hui étaient particulières pour cette année.

M. Johann.- D'accord. C'est donc un vote particulier. Mais le message, c'est tout de même que quand il y a choix, il faut qu'il y ait une commission, ne serait-ce que par transparence, que l'on puisse s'appuyer sur quelque chose de tangible.

Mme Guey.- Il faut donner des critères aux étudiants.

M. Johann.- Je les ai compris dans les explications, mais il fallait suivre.

Mme Guey.- Il faut que les étudiants aient une visibilité sur s'ils vont avoir une bourse ou pas.

Mme Pashayan-Leroy.- Les étudiants sont informés. À partir du moment où les commissions pédagogiques sélectionnent les candidats, font leur classement, elles nous envoient leur liste et, en coordination avec le service RI, nous regardons à qui nous pouvons donner et à qui nous ne pouvons pas donner. Ensuite, cette information est transférée aux commissions pédagogiques des masters qui informent les étudiants.

Mme Guey.- C'était concernant les critères d'attribution des bourses.

Mme Pashayan-Leroy.- Les critères sont affichés sur le site d'UBFC. La procédure particulière pour cette année est affichée sur le site. Les étudiants peuvent consulter le site pour connaître les critères. On est obligé d'afficher la procédure.

M. Johann.- Et le candidat qui n'a pas été retenu était le dernier dans la commission pédagogique master. J'imagine que c'est ça ?

Mme Pashayan-Leroy.- Oui. Et ce master était très heureux...

M. Johann.- Je ne vous parle pas d'être heureux ou pas ! (*Rires*)

Ils avaient tout de même fait un classement et c'est le dernier qui n'est pas classé.

Il faut donc valider la procédure pour cette année et, finalement, une liste de 20 étudiants - sur 21 - à qui on va attribuer une bourse, donner le feu vert. Il faut associer à cela, pour l'avenir, une demande de mise en place d'une commission pour l'attribution.

Je ne sais pas ce qu'en pensent les administrateurs ? (*Approbaton générale*).

Cette délibération est donc soumise à une condition supplémentaire qui est de dire que pour la montée en puissance des autres années, pour les choix, le conseil d'administration demande la mise en place d'une commission pour l'attribution.

Est-ce que cela vous convient ? (*Approbaton générale*).

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

Mme Pashayan-Leroy.- Merci.

M. Johann.- Merci.

Point suivant.

11. Entrepreneuriat

11.a – Prix spécial « étudiante » - Concours initiative au féminin

M. Johann.- Elle est sortie de cours ! Merci. Vous allez croire que j'ai joué la montre, mais je vous promets que ce n'est pas fait exprès.

Mme Brenet.- Bonjour à toutes et à tous.

Sur la question de l'entrepreneuriat, deux points nous sont présentés aujourd'hui dans le cadre du CA. Le premier est maintenant récurrent. Depuis la création du pôle entrepreneuriat étudiant, une des missions qui nous a été fixée est de soutenir l'entrepreneuriat au féminin dans la mesure où on observe structurellement une faible représentation des jeunes filles dans les étudiants entrepreneurs et dans le passage à l'acte. Une des actions que nous essayons de mener avec le réseau Initiative, c'est le soutien d'un concours de création d'entreprise par les femmes créé spécialement pour les étudiantes entrepreneures.

Nous dotons ce prix de 2 000 € par an. C'est cette décision qui est soumise à votre validation aujourd'hui. C'est le premier point.

M. Johann.- Est-ce que vous avez des questions sur ce point ? Il n'y a pas de question.

La délibération : « Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur :

- l'attribution d'un prix spécial « Etudiante » dans le cadre du concours « INITIATIVE AU FEMININ 2019 » à Laurine PIDOUX ;

- le paiement du prix à hauteur de 2000€ sur budget du PEPITE BFC. »

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

C'est approuvé.

11.b - AAP Région Attractive Bourgogne Franche-Comté 2020 pour le PEPITE BFC

Mme Brenet. - Le deuxième point concerne la demande de financement à l'Agence économique régionale. Je donne quelques éléments de contexte. L'Agence économique régionale a lancé un appel à projets sur des financements qui concourent à l'attractivité régionale sur différents aspects.

En ce qui concerne, en parallèle à cela, l'évolution du pôle Entrepreneuriat étudiant, nous sommes aujourd'hui dans une phase à la fois de montée en puissance, mais aussi dans une phase de transition avant une nouvelle marche qui va être engagée à partir de juillet 2020, donc dans quelques mois, à la demande du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation avec le nouveau plan « Esprit d'entreprendre » qui avait été annoncé par la Ministre en mai 2019.

Dans ce cadre, plusieurs choses se passent. D'une part, comme je le disais, une montée en puissance en termes de volume d'action, que ce soit sur des actions de sensibilisation ou que ce soit sur des actions d'accompagnement des étudiants entrepreneurs qui sont un peu plus de 80 cette année. Cela commence donc à faire un nombre relativement important.

Deuxièmement, des attentes fortes et structurées de la part du ministère sur l'adoption, dans les 32 Pépites, au niveau national, de procédures et d'outils en termes de qualité, de qualité de service, de définition des périmètres d'action, d'activités internationales, etc. Donc toute une série de choses qui sont des exigences de montée en puissance qualitative.

Nous aurons à répondre, avant l'été 2020, à cette nouvelle demande qui nous oblige à la fois à davantage de structuration, à davantage de méthode et donc davantage de moyens. Nous avons pensé qu'il était pertinent de profiter de cette opportunité qu'offrait l'Agence économique régionale autour de cette question d'attractivité régionale, d'où une demande de financement qui comporte un ensemble de choses. C'est en quelque sorte un *package* que vous voyez s'afficher à l'écran. Les frontières ne sont peut-être pas tout à fait au centime près ou à l'euro près. Cela concerne une demande pour un montant total de 59 000 €.

Je précise qu'outre la montée en puissance et qualitative des actions qui correspondent à une dynamique à la fois nationale et régionale, de manière ponctuelle cette année, un réseau Entrepreneuriat a été créé en 2018 au sein de la CPU, dans lequel je représente UBFC et notre pôle. Ce réseau organise un colloque chaque année. Le premier a eu lieu en 2019, il a eu lieu dans le pôle de Lorraine. Le prochain, qui aura lieu en juin, sera à Besançon. Lors de ce colloque, nous traiterons un ensemble de sujets, notamment un sujet lié à l'ouverture internationale de l'entrepreneuriat étudiant pour aider nos étudiants entrepreneurs à aller chercher des marchés à l'étranger et à être connectés avec des réseaux d'accompagnement et d'incubation à l'international. C'est l'opportunité d'accueillir des partenaires étrangers. C'est donc bien un élément d'attractivité régionale.

Nous traiterons également la question de la professionnalisation des équipes et des ressources humaines, que ce soit du côté des accompagnateurs ou que ce soit du côté des enseignants-chercheurs. Nous reviendrons sur un point sur lequel j'ai été personnellement impliquée l'année dernière, qui est la mesure d'impact de l'éducation à l'entrepreneuriat. Un gros sujet qui correspond à la fois à une grande demande institutionnelle. C'est un projet que je pilote actuellement au niveau du ministère, donc à la demande du ministère, dans le cadre du réseau des 32 Pépites. Des travaux ont été amorcés en 2019 dans le cadre de la CPU. Ils se poursuivent aujourd'hui dans le cadre du réseau et du ministère. Comme on clôture une première étape de ces projets fin mars / début avril 2020, nous en rendrons compte lors de cette conférence qui aura lieu dans la région.

Nous prévoyons d'accueillir à peu près 60 à 70 personnes, c'est en tout cas le minimum que nous attendons. Nous prévoyons de les accueillir à Arc-et-Senans, lieu emblématique. L'idée est en effet de donner une certaine image autour de l'utopie et du patrimoine de notre région et montrer notre dynamique entrepreneuriale qui est à la fois un ancrage historique et qui correspond aussi à des réalités d'innovation.

Depuis trois ans exactement maintenant, nous organisons nos moments de *coworking* avec nos étudiants entrepreneurs, qui sont très dispersés dans une vaste région, à Arc-et-Senans car c'est un lieu qui marque les esprits, qui est inspirant.

Nous souhaitons donc aller dans ce lieu pour accueillir nos partenaires nationaux et internationaux.

M. Johann.- Merci Madame Brenet. Y a-t-il des questions ?

Vous nous représentez bien au niveau national. On est toujours content d'y être représenté !

Mme Brenet.- Oui, j'ai cette chance. Nous avons huit actions structurantes actuellement dans le réseau Pépite et ministère. Comme je vous le disais, elles permettent d'accompagner une nouvelle marche, on pourrait parler du plan Entrepreneuriat 2.0, à la fois sur de la volumétrie et de la qualité. J'ai donc effectivement le grand plaisir et la chance de piloter deux de ces actions, l'une étant un double projet, il s'agit du *reporting* des actions, donc construire des tableaux de bord et faire les *reporting* des actions sur les moyens, les actions, les résultats à court terme et la mesure d'impacts à long terme dans une perspective d'université entrepreneuriale. C'est donc un sujet très lourd et très passionnant. Il y a beaucoup de travail à faire et il y a une dimension recherche dans ce projet et pas seulement une dimension opérationnelle.

L'autre projet que je pilote concerne l'actualisation d'un référentiel de compétences entrepreneuriales aligné sur un référentiel européen, mais adapté aussi à nos pratiques nationales. On est en pleine construction, ce sera terminé début avril. On a bien avancé. Il s'agit d'un référentiel en blocs de compétences qui correspondent bien aux étapes d'action depuis la sensibilisation, l'initiation, la spécialisation et l'accompagnement, donc vraiment ce qui se passe dans le périmètre de ce que nous faisons avec nos étudiants quelle que soit leur formation en termes de domaine et de niveau.

Il y a six autres actions, sur la massification – je n'aime pas beaucoup ce terme – de la sensibilisation, qui est tout de même un vrai enjeu.

M. Johann.- On parle de passage à l'échelle.

Mme Brenet.- C'est plus élégant, vous avez raison.

M. Johann.- Je ne sais pas ce que cela veut dire, mais on trouve que c'est beau.

Mme Brenet.- Entre nous, on parle parfois de massification, mais il est vrai que cela fait un peu grincer des dents.

En lien avec cela, on a un projet sur la mutualisation des outils. On a un projet sur la professionnalisation des équipes qui est travaillé en écho dans le cadre de la CPU. On a un projet, comme je l'ai indiqué, sur l'accompagnement de nos étudiants à l'international et l'accueil d'étudiants entrepreneurs étrangers. Sachez que le statut a aujourd'hui été adopté au Maroc, en Tunisie et au Liban à l'échelle nationale et il commence à être adopté en Europe, notamment en Belgique, pas encore à l'échelle nationale mais à l'échelle de certains établissements d'enseignement supérieur. Il y a donc un vrai enjeu de mobilité autour de ce statut.

Il y a un projet autour des actions en matière d'entrepreneuriat innovant ciblées sur les doctorants.

J'en ai oublié un. J'ai l'impression d'oublier quelque chose... J'ai un trou, je suis désolée. Cela va peut-être me revenir.

M. Johann.- Est-ce qu'il y a des questions ?

Il est bien, de temps en temps, de consacrer un peu de temps à l'entrepreneuriat parce que c'est tout de même quelque chose dont on est assez fier et qu'on est content de soutenir.

Mme Legard.- Je voulais ajouter que le travail qui est réalisé dans le cadre de PEPITE autour de l'entrepreneuriat est un travail qui, comme l'a dit Pascale, est là depuis très longtemps. Il a été remarqué dans le cadre d'Erasmus+ par un groupe qui a travaillé sur les compétences extracurriculaires et il a été présenté devant un groupe d'experts qui était chargé de promouvoir un certain nombre d'actions dans le cadre du processus de Bologne.

Je le relève parce qu'actuellement, on se pose des questions sur la vie étudiante et cela fait partie des éléments que l'on pourrait vraiment promouvoir, à l'échelle des établissements dans le cadre de la vie étudiante, comme étant quelque chose que l'on pourrait partager à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté pour les étudiants. C'est donc quelque chose de très important.

Mme Brenet.- Tout à fait.

Je suis désolée pour mon oubli du huitième car ce n'est peut-être pas le point central, en tout cas il est très systémique, central, c'est sur la qualité des process, donc la définition des process et la qualité. J'aurais donc quasiment pu commencer par celui-là mais il m'a échappé.

Par rapport à ce que tu dis sur la vie étudiante, il y a vraiment aussi un mouvement qui s'accélère pour faire un focus sur ce qu'on appelle les *soft-skill* et justement la question du référentiel de compétences en entrepreneuriat qui est très fourni en *soft-skill*. On travaille avec la CPU, avec la conférence des grandes écoles, avec la CDEFI. Et c'est vrai que dans le cadre de la commission des titres d'ingénieur, la question des *soft-skill* est vraiment tout à fait au premier plan et elle est passée extrêmement rapidement au premier plan.

M. Johann.- Il y a 3 ans, je n'avais jamais entendu parler de *soft-skill*, mais depuis, il y a la dose ! C'est un langage de chef d'entreprise. La première qui m'en a parlé, c'était une cheffe d'entreprise. Maintenant, c'est considéré comme quelque chose de très important dans le recrutement.

Mme Brenet.- Oui. On travaille d'ailleurs avec l'association nationale des DRH, en collaboration avec eux, pour valider ce référentiel auprès d'eux. C'est un point très important.

M. Johann.- Je ne sais plus où on en était... Sur l'appel à projets, avec la Région qui va s'abstenir !

On en était sur la demande de financement auprès de la Région, sur la présentation qui a été faite tout à l'heure.

La délibération : « Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir approuver la demande de financement au Conseil régional Bourgogne-Franche-Comté à hauteur de 59 000 € pour un budget de 251 800 € ainsi que les demandes associées auprès d'autres partenaires publics ou privés. »

Sur cette demande, y a-t-il des questions ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

C'est validé, merci.

Mme Guey.- Je ne participe pas au vote. Tu ne l'as pas dit pour moi, cette fois-ci.

M. Johann.- Si, je l'ai dit en préambule.

Mme Guey.- Je n'ai pas entendu.

M. Johann.- Merci.

Mme Brenet.- Merci infiniment à tous. Je pense qu'avant l'été, j'aurai de nouvelles informations à partager avec vous.

M. Johann.- Merci.

12. DECA-BFC : convention attributive de subvention

M. Johann.- Emmanuel, c'est vous qui présentez ? Parce que je vois « Rapporteur : Luc Johann » et ça me fait froid dans le dos ! Rassurez-moi, ce n'est pas moi ? (*Rires*).

M. Paris.- Oui, c'est bien moi. Je vais vous présenter la convention attributive de moyens pour l'année 2019-2020. Il s'agit ici, pour UBFC, de contractualiser avec l'incubateur DECA-BFC.

Pour rappel, DECA est un dispositif d'entrepreneuriat académique BFC, qui est donc l'incubateur régional. Le fonctionnement de cet incubateur, c'est une association loi 1901. Elle doit contractualiser parce que les cotisations ne sont pas prévues dans ses statuts. Elle ne peut donc pas imposer des cotisations à ses membres. Elle contractualise d'année en année, non seulement pour fixer de nouveau des objectifs, mais également pour fixer le niveau de cotisation.

La dernière fois, le niveau de cotisation a été fixé à 2 000 €. Aujourd'hui, la participation – à l'article 4 de la convention – est fixée à 4 000 €.

Les obligations d'UBFC – article 3 - sur les actions restent identiques.

Par contre, les obligations de l'incubateur évoluent dans la continuité de ce qui s'était fait précédemment. À titre d'exemple, vous pouvez voir que le premier des engagements de l'incubateur est celui de mettre en place les différentes actions de la convention SATT Sayens. Ceci se situe à l'article 3. Alors qu'auparavant, c'était justement de faire en sorte qu'il y ait une convention. On voit que la convention a été réalisée, tout cela évolue donc dans ce sens.

M. Johann.- C'est quelque chose qui existait déjà et qui a un peu évolué, c'est tout.

M. Paris.- Ce n'est pas du tout une création, c'est vraiment la contractualisation, sachant qu'on profite de l'occasion pour vous présenter le bilan des actions que DECA-BFC a réalisées et on nous a transmis pour la précédente contractualisation 2018-2019.

M. Johann.- Avez-vous des questions ? Pas de question.

« Il est demandé au Conseil d'administration de bien vouloir délibérer sur cette proposition de renouvellement de la convention d'objectifs et de moyens entre UBFC et DECA-BFC. »

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(*Unanimité*).

C'est approuvé.

Merci à tous pour votre présence, pour votre patience. Il y aura un CA le 12 mars. Quelqu'un me disait qu'on ne l'avait pas dans l'agenda. Je suis obligé d'en faire un, je ne sais plus pourquoi.



Mme Bourhis.- Pour le compte financier.

M. Johann.- Il est probable, si j'y arrive dans les temps, qu'on fasse la convention CNRS. Si on arrive à la faire dans les temps, on la passera.

Ne zappez pas, un CA compte financier est tout de même un CA important, d'autant plus si on passe la convention CNRS. Le CA du 12 mars peut donc être un gros CA, c'est vraiment le CA où il faut être.

En plus, pour le compte financier, je me demande si j'ai besoin du quorum.

Mme Bourhis.- Non.

M. Johann.- Non, ce n'est pas le budget, d'accord.

Mais s'il y a la convention CNRS et le compte financier, si vous pouvez être présent, ça vaut le coup. On fera donc un peu de relances pour que tout le monde soit là. C'est surtout pour la convention CNRS que cela peut être intéressant.

Intervenante.- Je ne l'ai pas vu dans le calendrier.

M. Johann.- Il n'était pas prévu. En fait, c'est à cause du compte financier qu'on le crée, sinon il n'y en aurait pas.

Sinon, merci à tous et à bientôt.

Comme ce sera le dernier CA de la mandature, on fera un petit pot de l'amitié après.

- : - : - : - : - : - : -

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 h 49)